

RAPPORT ANNUEL 2015



VIVONS
L'ÉNERGIE
AUTREMENT





SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	05
COMPTES SOCIAUX	39
COMPTES CONSOLIDÉS	67
TEXTE DES RÉOLUTIONS	97





SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Sur l'exercice clos au 31 décembre 2015

Évolution de l'activité au cours de l'exercice	06
Présentation des états financiers	07
Activités de recherche et de développement	19
Perspectives 2016	20
Comptes consolidés	21
Filiales et participations	24
Rapport juridique	29
Éléments caractéristiques des cinq derniers exercices	36

Évolution de l'activité au cours de l'exercice

Après une année 2014 particulièrement chaude sur le plan climatique, les températures mesurées en 2015 avec un niveau de DJU de 1762 en progression de 21 %, sont caractéristiques d'une année moyenne sur le plan climatique.

En conséquence les volumes distribués par GEG se sont redressés en 2015 pour atteindre 917 GWh en électricité et 580 GWh en gaz naturel.

L'activité de fourniture s'est opérée dans un contexte d'ouverture du marché renforcée par l'extinction des tarifs réglementés le 31 décembre 2015 pour les clients consommant plus de 30 MWh/an en gaz ou d'une puissance supérieure à 36kVA en électricité. Les volumes fournis par GEG sur ces segments sont restés assez significatifs, les clients concernés ayant basculé en offre de marché au cours du dernier trimestre 2015. Les volumes fournis en tarifs réglementés s'élèvent ainsi à 704 GWh en électricité et à 334 GWh en gaz naturel.

Dans ce contexte de montée en puissance de la concurrence sur la fourniture en offre de marché, le développement commercial de l'activité de fourniture de GEG SE s'est poursuivi, connaissant une progression de 80 % de ses volumes pour atteindre 463 GWh en électricité et 378 GWh en gaz.

Après le choix de la Ville de Grenoble de confier la gestion de son éclairage public à un nouvel opérateur, GEG a réorganisé son activité éclairage public dans une perspective de développement au service des collectivités.

Le développement de GEG ENeR dans la production d'énergie renouvelable s'est concrétisé en 2015 par la mise en service d'une centrale hydroélectrique de 3,5 MW dans la filiale commune avec la Régie de Villard Bonnot, SHFB. GEG ENeR alliée à Degrémont Services a lancé la construction d'une unité d'épuration et de réinjection de bio méthane sur le site de la station d'épuration d'Aquapole dont la mise en service est prévue mi 2016. GEG ENeR a également été retenue à l'appel d'offre CRE3 pour le projet d'un parc solaire au sol de 5MWc sur la commune de Susville.

En hydroélectricité des études de faisabilité d'avant-projet se sont conclues par des dépôts de demande d'autorisation d'exploiter, d'autres études

se poursuivent en photovoltaïque et biogaz. Enfin en éolien un partenariat significatif a été conclu pour le développement de plusieurs projets de parc éolien.

Dans le cadre du projet Ecocité/Citizen, GEG et Atos Wordgrid ont poursuivi le développement de la plate-forme Vivacité, une démarche expérimentale de gestion collaborative des données énergétiques avec la coopération des opérateurs publics du territoire grenoblois. Cette démarche vise à passer de l'expérimentation à la concrétisation d'un territoire « intelligent » et durable dans une logique de co-construction avec toutes les parties prenantes.

Le contrat de concession entre GEG et la Ville de Grenoble a été transféré à la métropole grenobloise depuis le 1^{er} janvier 2015 en application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPAM » qui dispose que la Métropole exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences de distribution publique d'électricité et de gaz.

En septembre 2015, le Conseil d'Administration de GEG a nommé madame Christine Gochard, Directrice Générale de GEG.

Le Conseil d'administration de GEG a approuvé le projet d'entreprise de GEG qui a pour vocation de préparer GEG aux évolutions d'un secteur énergétique en profonde mutation. Le projet d'entreprise repose sur la conviction forte que le modèle d'entreprise publique locale innovante et moteur de la transition énergétique est pertinent face aux enjeux de demain. Il intègre les valeurs et atouts de GEG comme support de développement de son portefeuille d'activité et formule une ambition forte structurée autour de cinq axes stratégiques : Accélérer notre développement, être l'opérateur de référence de la transition énergétique, mettre la satisfaction client au cœur de notre action, améliorer en continu la performance opérationnelle et économique dans nos métiers, incarner l'entreprise énergétique de demain.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons que les états financiers ne comportent aucune modification de la présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

A - LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la société GEG s'élève à 109,2 M€ en hausse de 0,8 % par rapport à 2014.

Cette évolution reflète un effet à la hausse des consommations conformément au retour à des moyennes climatiques et un effet de réduction des volumes en raison de la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les clients verts et jaunes et de la fin des tarifs réglementés de ventes de gaz naturel pour les clients consommant plus de 30 MWh .

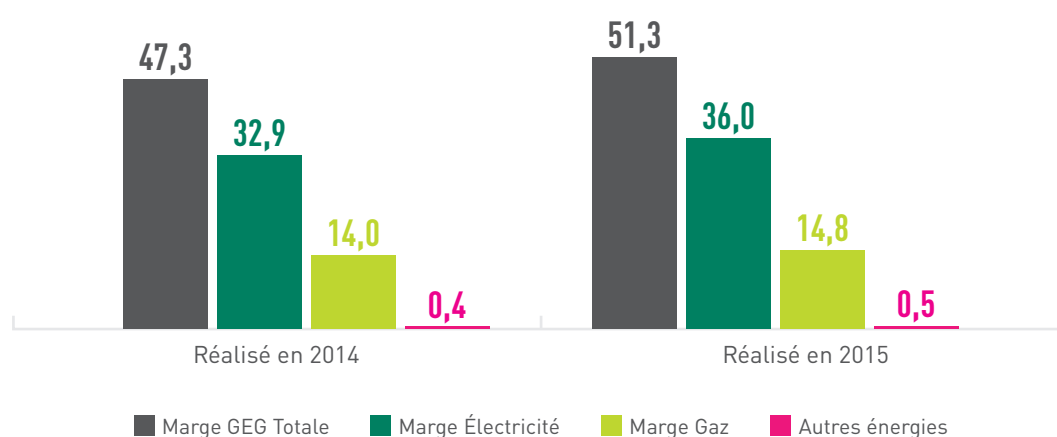
Un complément de facturation significatif, conséquence d'un arrêté tarifaire de 31 juillet 2014 modifiant rétroactivement les tarifs de ventes de l'électricité pour les clients particuliers a également contribué à la progression du chiffre d'affaires de l'exercice.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 164 M€, en augmentation de 11 % du fait du développement de l'activité en offre de marché et du retour à des conditions climatiques moyennes sur Grenoble en 2015.

B - LA MARGE ÉNERGIE DE GEG

La marge énergie est en progression de 8,4 % et s'établit à 51,3 M€. La contribution des marges électricité, gaz naturel et chaleur/propane à la marge totale équivaut respectivement à 70 %, 29 % et 1 %.

Évolution des marges en M€

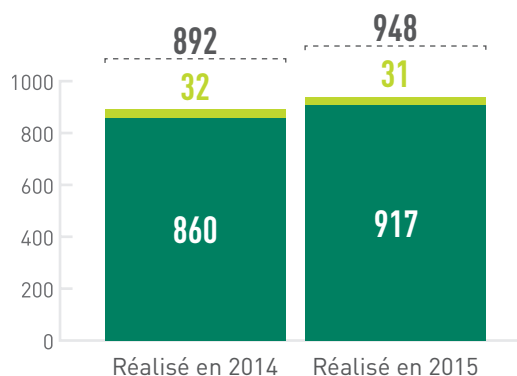


La progression de la marge énergie provient principalement du retour à une climatologie moyenne en 2015 après une année 2014 très défavorable sur le plan climatique et d'effets tarifaires favorables dont 1,5 M€ liés à au rattrapage tarifaire des clients particulier au tarif bleu.

Présentation des états financiers

MARGE ÉLECTRICITÉ

Évolution du transit en GWh



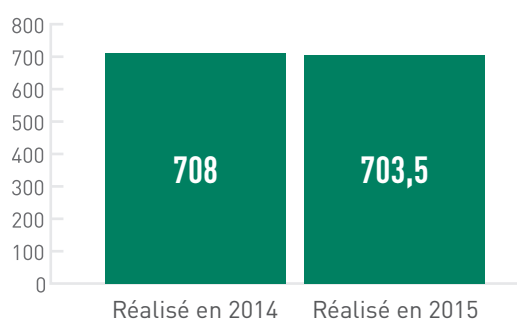
■ Ventes d'acheminement Grenoble et Montsapey
 ■ Autres (consommations internes et pertes)

--- Total Transit

Après une année 2014 aux conditions climatiques défavorables, le volume du transit global en progression de 6 % revient en 2015 à un niveau conforme aux moyennes.

L'augmentation de 56 GWh des ventes acheminement constatée sur l'année 2015 se répartit entre les petits clients (32 GWh) et les clients C1 (32 GWh). On observe une légère baisse sur les autres segments (-8 GWh).

Évolution des volumes de fourniture en GWh



■ Fourniture « réglementée »

La stabilité des consommations du fournisseur résulte à la fois de l'effet climatique favorable et de la sortie des clients verts et jaunes vers les tarifs en offre de marché.

Les consommations des petits clients fournis en tarif réglementé augmentent de 27 GWh alors celles de clients jaunes et verts réduisent de 31 GWh par rapport à l'année 2014. La bascule vers les offres de marché s'étant opéré en fin d'année

2015, le niveau de réduction des consommations reste assez modéré sur 2015.

Évolutions tarifaires :

L'évolution nationale des tarifs réglementés de vente d'électricité est intervenue 1^{er} juillet 2015. On distinguera les évolutions distinctes de la part fourniture et de la part acheminement du tarif.

L'évolution de la part fourniture des clients bleus résidentiels (4,3 %) et clients au tarif vert (5,11 %) est assez élevée alors que les clients bleus professionnel connaissent une baisse de -0,3 %. Les évolutions des clients au tarif jaune (1,1 %) restent modérées.

L'évolution des tarifs d'utilisation des réseaux de distribution d'électricité (TURPE 3) est de 0,4 %.

Le tarif de cession, par lequel EDF a l'obligation de fournir les ELD en électricité, a subi une hausse modérée de 3,5 % en 2015.

L'impact des variations tarifaires 2014 appliquée à partir de novembre 2014 suivies par un mouvement tarifaire très favorable des tarifs bleus et verts au 1^{er} juillet ont conduit à une amélioration de la marge du fournisseur sur ces segments en 2015.

Au total, la marge électricité CSPE incluse s'établit à 36,0 M€.

Synthèse de la marge électricité

En M€	2014	2015
Ventes	69,2	73,6
Achats	39,4	40,6
CSPE	3,1	3,0
Marge électricité	32,9	36,0

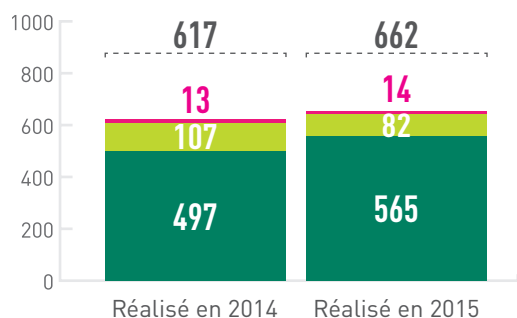
L'augmentation de 3,1 M€ de la marge en 2015 résulte de la combinaison des effets suivants : un effet climatique favorable de 1,55 M€ auquel viennent s'ajouter un effet tarifaire global positif de 0,6 M€ et l'impact du rattrapage tarifaire pour 1,5 M€. La perte de marge du passage des clients verts et jaunes vers les offres qui s'est produit en fin d'année 2015 est limitée à 0,2 M€.

L'ajustement d'énergie en compteur constaté en 2015 s'avère supérieur de 0,1 M€ à celui de 2014. Enfin une régularisation de 0,5 de la CSPE comptabilisée en 2014 génère un écart de -0,45 M€ sur la marge électricité 2015.

Présentation des états financiers

MARGE GAZ NATUREL

Évolution du transit en GWh

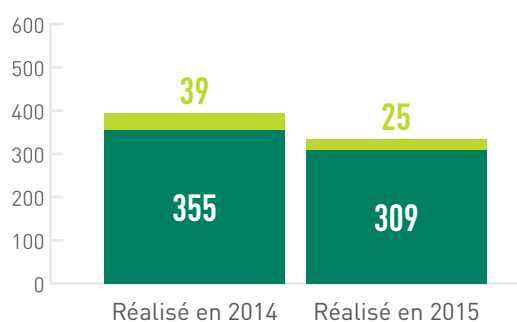


- Ventes d'acheminement Grenoble
- Ventes d'acheminement CNG
- Autres (consommations internes, transformations gaz et pertes)
- Total Transit

L'évolution à la hausse de 45GWh des volumes acheminés en gaz naturel résulte de l'effet climatique favorable de 2015 par rapport à 2014.

Les volumes acheminés sur les concessions nouvelles gaz (CNG) diminuent en raison de la perte d'un client sur le segment

Évolution des volumes de fourniture en GWh



- Fourniture « réglementée »
- Sourcing GEG SE (Poterne)

Pour le fournisseur la contraction des volumes livrés résulte d'une année climatique plus favorable qu'en 2014 et de la sortie des clients gaz consommant plus de 30 MWh/an des tarifs réglementés vers l'offre de marché.

L'impact climatique s'élève ainsi à 34 GWh. La baisse des volumes associée à la fin des tarifs réglementés des clients gaz consommant plus de 30 MWh/an est de -79 GWh en 2015.

Évolutions tarifaires :

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel à Grenoble sont fixés par le Ministère après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie. Les tarifs réglementés de vente du gaz naturel évoluent trimestriellement et sont calculés pour couvrir les coûts supportés par GEG : coûts d'acheminement, coûts d'approvisionnement et les coûts de gestion clientèle.

La mise à jour annuelle des tarifs d'utilisation des réseaux publics de gaz naturel (ATRD4) conçus pour s'appliquer pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} juillet 2013 s'est élevée à 1,08% en 2015. Cette mise à jour consiste en un mécanisme de correction des écarts entre les prévisions et les réalisations (CRCP) sur un certain nombre de postes prédéfinis en particulier les écarts sur les revenus liés aux volumes acheminés ou les écarts sur les charges de capital liés aux investissements.

En synthèse, la marge gaz totale s'établit à 14,8 M€.

Synthèse de la marge gaz naturel

En M€	2014	2015
Ventes	26,9	24,2
Achats	13,0	9,4
Marge commerciale	13,9	14,8

La marge gaz progresse en raison de la hausse des volumes issus de l'effet climatique pour 0,7 M€ et d'effets tarifaires favorables pour 0,7 M€. Cependant le passage en offres de marché des clients consommant plus de 30 MWh/an en offre de marché initié dès 2014 pour les clients consommant plus de 200 MWh /an a pour conséquence une perte de marge de 0,7 M€ en 2015. Enfin des régularisations d'énergie en compteur ont généré un effet favorable non récurrent de 0,2 M€.

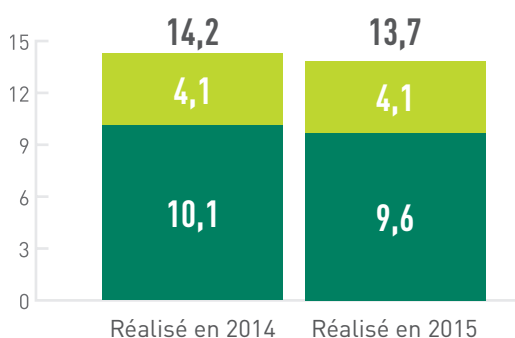
Présentation des états financiers

MARGE AUTRES ÉNERGIES

La marge des autres énergies (0,5M€) est constituée de la marge sur les ventes de gaz propane des CNG pour 0,2 M€ et la marge sur les ventes de chaleur des chaufferies et cogénérations pour 0,3 M€ toutes deux en légère augmentation.

C - LES PRODUITS HORS ÉNERGIE

Évolution des productions vendues et immobilisées en M€



■ Prod. immobilisées

■ Prod. vendues

Les productions vendues (9,6 M€) sont en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2014.

Le niveau des productions vendues est marqué par une baisse de 1,1 M€ des prestations d'éclairage public réalisée par GEG dans le cadre du contrat transitoire confié à GEG par la Ville de Grenoble jusqu'au 31 septembre 2015.

Les travaux et prestations remboursables sont en baisse de 0,3 M€.

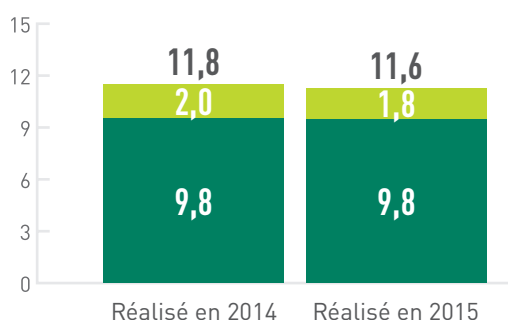
La progression des prestations aux filiales (+1 M€) se poursuit en lien avec le développement de leurs activités.

Le niveau des productions immobilisées 4,1 M€ est stable (le détail des investissements est donné ci-après au paragraphe G).

D - LES CHARGES HORS ÉNERGIE

Les consommations s'établissent à 11,6 M€ en diminution de 0,2 M€.

Évolution des consommations en M€



■ Charges externes

■ Achats

L'évolution des consommations reflète la politique de maîtrise des coûts et la modification de la structure des coûts de GEG engagées mi-2014 dans le cadre du plan de performance.

Grâce aux efforts de gestion, les dépenses récurrentes continuent à baisser (achats magasin, crédit-bail, entretien réparation, assurances) pour 0,8 M€ alors que les prestations externalisées, engagées dans la mise en œuvre du plan de performance et exécutées sur une année pleine sont en progression de 0,7 M€ par rapport à 2014. Des prestations et expertises en lien avec la transformation des activités de GEG augmentent de 0,4 M€.

D'autre part en application d'un décret du 29/12/2014, GEG bénéficie à partir de 2015 d'un abattement de 400 GWh pour le calcul de l'obligation C2E. En conséquence, des charges constatées en 2015 qui étaient relatives à des actions engagées en 2014 pour atteindre les obligations C2E antérieures à ce décret ont été reclassées en stock. L'écart favorable avec 2014 s'élève à 0,5 M€.

Présentation des états financiers

Les charges de personnel s'élèvent à 29,1 M€ en baisse de 0,6 M€ soit -2 %.



L'effectif à fin 2015 s'établit à 425 salariés (dont 33 contrats de professionnalisation et d'alternance) contre 432 salariés (dont 35 contrats de professionnalisation) à fin 2014.

Compte tenu de la baisse de l'effectif moyen et des initiatives engagées dans le cadre du plan de performance, les salaires et charges sociales montrent une évolution favorable de 0,5 M€, les charges d'intérim sont également en baisse de 0,8 M€.

A contrario, les évolutions salariales et les hausses de cotisation vieillesse poussent les charges de personnel à la hausse pour 0,3 M€. On relève également une augmentation des primes et charges sociales de 0,4 M€ pour l'essentiel liée à la modification de leur modalités de calcul et à une sous-estimation de la provision constituée en 2014.

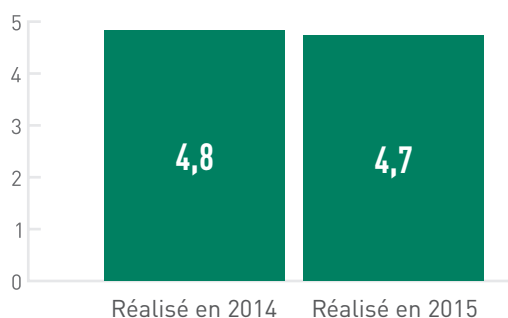
Compte tenu des résultats de l'exercice l'intéressement, le forfait social et l'abondement progressent 0,6 M€.

Le personnel détaché enregistre une évolution à la baisse de 0,5 M€ en raison de la baisse des effectifs détachés et d'une reprise de provision de 0,2 M€.

Les autres avantages salariaux comptabilisés en charges annexes connaissent une diminution de 0,1 M€.

Les dotations aux amortissements et des reprises de provisions nettes sont stables.

Évolution des dotations amortissements et provisions nettes en M€

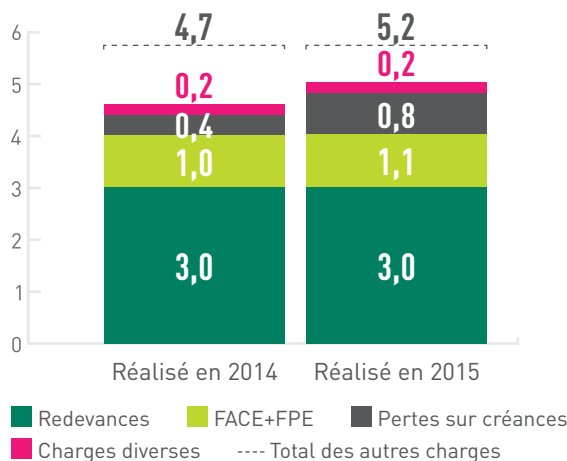


Les dotations aux amortissements du domaine concédé (1,7 M€) sont en hausse de 0,2 M€ compensés par une hausse de la reprise du droit du concédant en espèce de 0,2 M€. Les dotations aux amortissements du domaine privé (4,0 M€) augmentent de 0,3 M€.

La charge liée aux clients en difficultés est stabilisée en 2015. Les provisions pour créances douteuses diminuent de 0,4 M€ alors que les pertes pour créances comptabilisés en autres charges d'exploitation (voir ci-dessous) augmentent de 0,4 M€.

Les autres charges d'exploitation (5,2 M€) augmentent de 0,5 M€ dont les irrécouvrables (0,4 M€) et les contributions FACE et FPE (0,1 M€).

Évolution des autres charges en M€



Présentation des états financiers

E - LE RÉSULTAT

Le résultat d'exploitation ressort à 12,0 M€ soit 11 % du chiffre d'affaires.

Cette évolution très favorable de 4 M€ résulte de la progression attendue de la marge énergie au regard d'une année 2014 très défavorable sur le plan climatique. La marge 2015 bénéficie également de l'effet unique du rattrapage tarifaire de 2015.

L'effet de perte de marge lié à l'extinction des tarifs réglementés pour les gros consommateurs de gaz et d'électricité reste modéré en 2015, les clients ayant choisis de basculer en offre de marché en toute fin d'année 2015.

En fin le plan d'amélioration de la performance opérationnelle engagé en 2014 produit les résultats attendus de maîtrise des charges d'exploitation.

Évolution du résultat d'exploitation

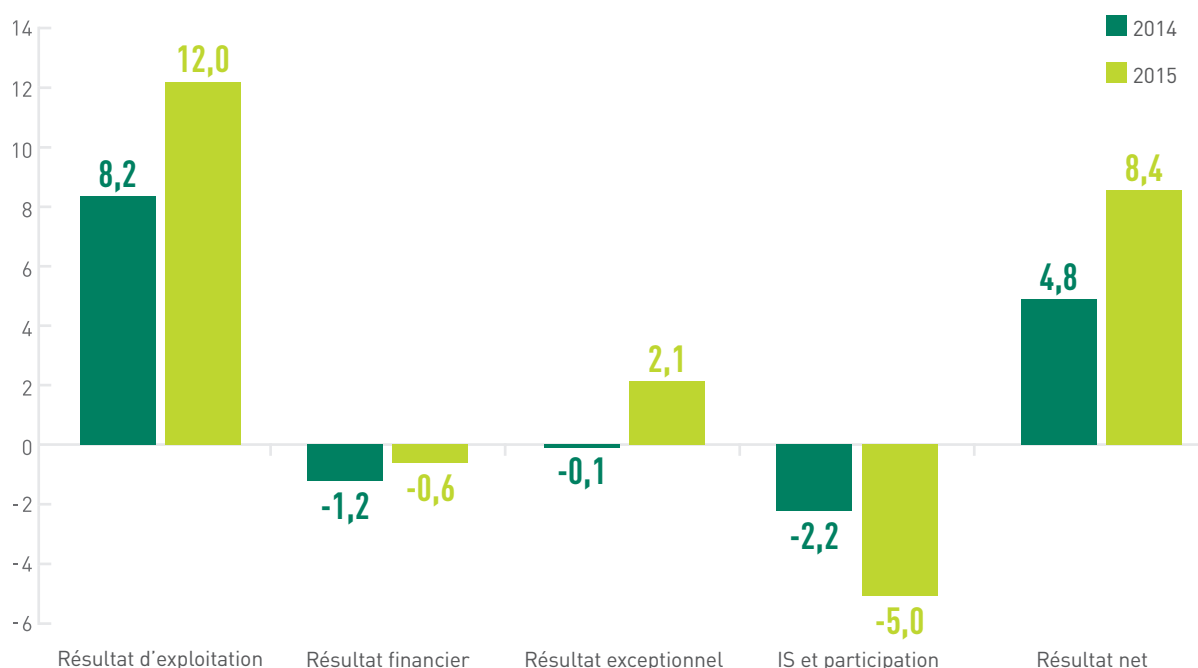


Le résultat financier ressort à -0,6 M€ bénéficiant d'un versement exceptionnel de dividendes de 0,4 M€ de la société Isergie.

Le résultat exceptionnel s'élève à 2,1 M€ en raison d'une reprise de provision de 1,5 M€ constituée dans le cadre de la convention de différences tarifaires signée entre EDF et GEG, cette convention a fait l'objet d'une renégociation et d'un accord en 2015. Le solde provient d'une indemnité de fin de contrat anticipée versée par un client CNG pour 0,2 M€ et d'amortissements dérogatoires et quote-part subventions pour 0,4 M€.

Il ressort de ces éléments un résultat net après impôts de 8,4 M€ donnant lieu à versement d'une participation de 1,0 M€.

Présentation des états financiers



F - DU RÉSULTAT À LA TRÉSORERIE

Le flux de trésorerie généré par l'exploitation de l'exercice de 14,1 M€ est en hausse de 3 M€. Cette augmentation résulte d'une hausse de la capacité d'autofinancement de 3,5 M€ et d'une augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement de 0,5 M€.

Les ressources du haut de bilan s'élèvent à 8,7 M€ en augmentation de 1,2 M€.

Elle provient d'une augmentation des cessions et réduction d'actif de 1,3 M€ (réduction de capital de la société Isergie pour un total de 1,4 M€) et des emprunts bancaires pour un total de 6 M€. Les participations des clients et des subventions de 0,8 M€ sont en diminution de 0,4 M€.

Les emplois du haut de bilan s'élèvent à 14,7 M€ en diminution de 0,2 M€.

Elle provient d'une baisse de 0,6 M€ des acquisitions d'immobilisations qui s'élèvent à 10,2 M€ et d'une hausse de 0,4 M€ des remboursements d'emprunts.

Trésorerie finale.

Il résulte de ces flux une augmentation de la trésorerie de 8 M€, avec une trésorerie finale de 10,9 M€.

G - LES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en 2015 s'inscrivent dans la continuité du programme significatif engagé depuis 5 ans. Le retrait observé par rapport à 2014 résulte de l'achèvement des investissements réseau sur les CNG et la refonte du système d'information de gestion clientèle et finance.

Les investissements grenoblois sont conformes au schéma directeur défini avec la Ville de Grenoble.

M€	2014	2015	Variation
Réseau électricité Grenoble	6,8	6,3	-0,5
Réseau gaz Grenoble	1,4	1,5	+0,1
Réseau gaz CNG	1,1	0,1	-1,0
Projets informatiques	0,5	0,9	+0,4
Patrimoine	1,0	1,3	+0,3
Total	10,8	10,1	-0,7

Présentation des états financiers

1. ÉLECTRICITÉ

Les investissements techniques ont atteint **6,34 M€** dont :

Concession Ville de Grenoble

Biens en concession	4,79 M€
- Génie civil des postes & sous stations	0,03 M€
- Réseaux H.T./B.T.	4,38 M€
- Colonnes montantes	0,18 M€
- Branchements	0,20 M€

Installations techniques (Installations techniques, matériel et outillage industriel)	1,46 M€
- Centre de conduite	0,06 M€
- Sous-stations	0,07 M€
- Postes MT/BT	0,81 M€
- Compteurs	0,52 M€
dont 0,09 M€ dans le cadre de projets recherches et développements	

Concession Ville de Montsapey

Biens en concession	87,3 K€
- Réseaux H.T./B.T.	63,6 K€
- Branchements	5,0 K€
- Postes et transformateurs	18,7 K€

Parmi les principaux chantiers conduits par GEG en 2015 sont à souligner :

- La poursuite du programme de développement du réseau 20 kV avec un objectif de maintenir un niveau élevé d'investissements dans ce domaine jusqu'à fin 2017 pour permettre de libérer de la charge en 5,5 kV et à moyen terme supprimer certains postes sources et liaisons anciennes. On a ré arbitré en 2015 en prenant la décision d'anticiper sur 2015 une partie de travaux sur la maille F22 dans le secteur ABBAYE, en coordination de voirie.
- Le démarrage d'une action de long terme de remplacement des tableaux urbains réduits présentant un risque majeur de contact des agents avec les barres nues sous tension. Cette action se prolongera sur plusieurs années.

- Par des actions de modernisation de la téléconduite et la numérisation de postes.
- Par des investissements sur le renouvellement de colonnes montantes en concession mais sans alerte sur l'état de vieillissement des ouvrages.

2. GAZ

Concession Ville de Grenoble

Les investissements techniques ont atteint **1,45 M€** pour les biens en concession répartis comme suit :

Poste de livraison et de détente, détendeur Réseau et protection cathodique	0,07 M€
Canalisation Moyenne Pression	0,21 M€
Robinets de réseau	0,07 M€
Branchements M.P/B.P.	0,72 M€
Conduite Montante	0,13 M€
Compteurs gaz	0,25 M€
dont 0,13 M€ dans le cadre de projets recherches et développements	

Les principaux investissements ont été consacrés :

- Une contribution significative en demandes imposées, notamment sur la rénovation des tronçons révélés fonte grise dans le cadre d'un plan de résorption visé par la DREAL. Ce programme engagé sur 2 ans s'est terminé fin 2015 avec la découverte de 8 % de tronçons fonte grise sur la totalité des tronçons investigués.
- Des actions du schéma directeur gaz visant à réduire le nombre de clients par îlot basse pression : dans ce domaine, quelques réarbitrages ont été réalisés en cours d'année en fonction des opportunités, mais avec le souci d'équilibrer l'enveloppe globale des investissements.
- Par des investissements sur le renouvellement de conduites montantes en concession mais sans alerte sur l'état de vieillissement des ouvrages.

Présentation des états financiers

Concessions Nouvelles GAZ

L'année 2015 a vu la réalisation de 317 m de réseau de Gaz Naturel pour de la densification et des branchements. Pour le propane, 180m ont été réalisés pour de la densification et des branchements.

Il n'y a pas eu d'investissement pour des grandes longueurs de réseau car 2014 marquait la fin de cette partie du projet.

	Montant en M€
Réseau propane	0,059
Réseau gaz naturel	0,064
TOTAL	0,123

3. AUTRES INVESTISSEMENTS

Les autres investissements s'élèvent à **2,2 M€**

• Immobilisations incorporelles : 0,94 M€

L'année 2015 a été en partie consacrée à la poursuite du projet de renouvellement du Système d'Information de la Direction des Réseaux. Cela concerne la mise en place d'une application de Gestion de Chantiers, et la préparation d'un nouveau Système d'Information Géographique Electricité et Gaz suite à l'appel d'offre de l'année précédente. Une nouvelle version du logiciel Clientèle a été installée, ce qui a permis de répondre aux évolutions réglementaires et de bénéficier de nouvelles fonctionnalités.

• Immobilisations corporelles : 1,26 M€

Ces dernières comprennent :

- Les aménagements et installations générales pour 0,87 M€ dont les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment Léon Martin, du réaménagement de l'agence clientèle Vaucanson et du remplacement des ventilo-convecteurs (2ème tranche) d'Europole.
- Le matériel de transport (0,1 M€), le mobilier et matériel de bureau (0,03 M€), des matériels informatiques (0,18 M€) et de l'outillage (0,06 M€) et le matériel des cogénérations (0,02 M€).

• Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les prêts au personnel et les dividendes de la filiale ISERGIE (décidés par l'assemblée générale du 11 décembre 2015 mais versés en 2016) pour 0,9 M€.

H - DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE

en Milliers d'euros	< 45 jours fin de mois	45 jours fin de mois	> 45 jours fin de mois
Au 31/12/2015	2 222	6 224	8
Au 31/12/2014	2 788	5 442	47

Contractuellement, le délai de règlement fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Présentation des états financiers

I - RÉSULTATS ET AFFECTATIONS

	Proposition d'affectation 2015	Proposition d'affectation 2014	Proposition d'affectation 2013	Proposition d'affectation 2012	Proposition d'affectation 2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en milliers d'euros)	24 756	24 756	24 756	24 756	24 756
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870
Prime d'émission (en milliers d'euros)	41	41	41	41	41
Valeur nominale de l'action	15	15	15	15	15
ORIGINES (en milliers d'euros)					
Résultat net	8 447	4 777	5 480	3 290	-3 894
Report à nouveau antérieur	500	0	0	0	0
TOTAL DISTRIBUABLE	8 947	4 777	5 480	3 290	-3 894
AFFECTATION (en milliers d'euros)					
Réserve légale					
Réserves plus-value à LT					
Autres réserves	7 440	4 277	5 480	3 290	-3 894
Dividendes	1 007				0
Report à nouveau	500	500			0
TOTAL	8 947	4 777	5 480	3 290	-3 894
DIVIDENDE net PAR ACTION					
Dividende brut					
Avoir fiscal					
Dividende net	0,62	0	0	0	0

Présentation des états financiers

J - SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

En milliers d'euros

	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	109 233	108 435
Ventes d'énergie	98 958	97 297
Achats d'énergie	50 829	53 150
Subvention CSPE & TSS	3 136	3 175
MARGE COMMERCIALE	51 265	47 322
Production vendue	9 638	10 092
Production immobilisée	4 104	4 130
PRODUCTION	13 742	14 222
PRODUCTION DE L'EXERCICE	65 007	61 544
Achats de matières consommables	2 283	1 705
Variation de stocks	-516	293
Charges externes	9 831	9 788
CONSOMMATION	11 598	11 786
VALEUR AJOUTÉE	53 409	49 758
Subventions d'exploitation	10	20
Impôts et taxes	2 642	2 502
Charges de personne ⁽¹⁾	29 064	29 684
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	21 713	17 592
Reprise sur amortissements et provisions et transferts de charges	2 208	1 729
Autres produits	178	169
Dotations aux amortissements et provision de renouvellement des immobilisations du domaine concédé	1 709	1 516
Dotations aux amortissements des immobilisations du domaine privé	4 002	3 746
Autres dotations	1 191	1 297
Autres charges	5 172	4 681
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 025	8 249
Produits financiers	637	170
Charges financières	1 284	1 342
RÉSULTAT FINANCIER	(647)	(1 172)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11 378	7 077
Produits exceptionnels	2 325	1 130
Charges exceptionnelles	233	1 206
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 092	(76)
PARTICIPATION DES SALARIÉS	1 021	373
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	4 001	1 851
BÉNÉFICE	8 447	4 777

⁽¹⁾ Y compris la charge de personnel extérieur

Présentation des états financiers

K - TABLEAU DU RÉSULTAT A LA TRÉSORERIE

		31-déc-15	31-déc-14
RÉSULTAT NET COMPTABLE	a	8 447	4 777
Non flux d'exploitation	b	4 408	4 600
+ Dotations nettes aux amortissements (dont dérogatoires)		5 623	5 196
+ Droit du concédant provision de renouvellement			
- Variation provision pour risques		(1 031)	(644)
- Plus ou moins values sur cession d'actif		49	287
- Subventions d'investissement virées au résultat		(233)	(238)
= Capacité d'autofinancement	c=a+b	12 855	9 378
- Variation du besoin en fonds de roulement	d	(1 224)	(1 721)
= Flux de trésorerie généré par l'activité	e=c-d	14 079	11 099
+ Ressources du haut bilan	f	8 662	7 472
Cessions ou réduction de l'actif immobilisé		1 418	95
Augmentation du capital - participations clients		823	1 209
Augmentation autres fonds propres		80	49
Augmentation droit du concédant			
Subventions		361	106
Emprunts		5 979	6 014
- Emplois du haut bilan	g	14 678	14 861
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles		10 121	10 811
Acquisitions d'immobilisations financières		90	8
Réduction des capitaux propres			
Remboursements emprunts		4 467	4 042
Distributions		0	0
= Variation de la trésorerie	h=e+f-g	8 063	3 710
* Variations trésorerie disponibilités		7 101	5 206
* Variations trésorerie comptes courants		962	(1 497)
+ Trésorerie initiale	i	2 881	(829)
* Trésorerie disponibilités		(1 652)	(6 858)
* Trésorerie comptes courants		4 533	6 030
= TRÉSORERIE FINALE	j	10 944	2 881
* Trésorerie disponibilités		5 449	(1 652)
* Trésorerie comptes courants		5 495	4 533

Activités de recherche et de développement

Gaz Électricité de Grenoble est partenaire du projet ECOCITE / CITYZEN, programme piloté par la Ville de Grenoble et la Métro dans le cadre des investissements d'avenir. 218 k€ nets ont été dépensés en investissements en 2015 (hors subvention d'investissement de 361 k€), avec la poursuite d'installation de compteurs chez les clients, et la construction d'une interface client, en lien étroit avec ATOS et l'ALEC et la SCOP LA PENICHE, en complément de la maquette de monitoring territorial.

GEG est aussi partenaire :

- Du projet GREENLYS, qui est un projet SMART GRID en réponse à un appel à manifestation de l'ADEME. Ce projet a mobilisé en 2015 des frais d'exploitation à hauteur de 242 k€ nets hors subventions d'exploitation. En 2015, ce projet a poursuivi ses avancées notamment autour de l'Analyse Coûts Bénéfices, et de production de livrables en conformité avec les attentes de l'ADEME.

- Du projet EMPOWERING, projet Européen dans le cadre du FP7, de valorisation des données liées à la facture client. En 2015, 15 k€ ont été dépensés sur ce projet hors subventions d'exploitation.
- Du projet HYWAY, projet de développement de la mobilité hydrogène.

Sur ces projets, GEG a touché en 2015 un total de 10 k€ en subventions d'exploitation.

GEG a valorisé ses activités de R&D déployées au travers du programme SMART ENERGIE et a obtenu un montant de crédit d'impôt recherche de 77 k€ au titre de l'année 2015.

Perspectives 2016

En conséquence du transfert de la compétence de distribution publique de l'électricité et du gaz à la métropole grenobloise et en application du code général des collectivités territoriales qui prévoit dès lors que l'objet social d'une SEM relève d'une compétence intégralement transférée à un EPCI, la cession d'au moins 2/3 des actions détenues à la collectivité disposant de ladite compétence, des discussions devront intervenir entre la Ville de Grenoble et la Métropole Grenobloise pour la cession de tout ou partie des titres de GEG.

Perspectives économiques :

Le chiffre d'affaires de la société GEG budgété à 92 M€ prend en compte la diminution des volumes associée à la disparition le 31 décembre 2015 des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les clients verts et jaunes et des tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les clients consommant plus de 30 MWh par an, ainsi que la fin du rattrapage tarifaire effectué en 2015 conséquence d'un arrêté tarifaire du 31 juillet 2014 qui modifiait rétroactivement les tarifs de ventes de l'électricité des clients au tarif bleu.

La marge énergie établie avec des hypothèses climatiques moyennes est attendue à 47 M€.

Le niveau des produits hors énergie s'élève à 13,4 M€.

Le niveau des charges hors énergie est stable et s'établit à 55 M€. Les charges externes intègrent l'impact de charges de maintenance de nouveaux systèmes d'information et des charges associés à des projets de transformation. Les charges de personnel sont stables.

Le résultat d'exploitation s'établit à 5,1M€ et le résultat financier à -1,1 M€. Le résultat net attendu s'établit à 3,5 M€.

L'activité de fourniture d'énergie en offre de marché opérée par la société GEG Source d'énergie bénéficie de la fin des tarifs réglementés pour les clients gros consommateurs de gaz ou d'électricité. Dans la dynamique de 2015, les ventes d'électricité augmentent fortement en 2016, elles dépassent 1 TWh selon les prévisions actuelles. En gaz, les ventes sont stables par rapport à 2015. Elle devrait atteindre un chiffre d'affaires de 63 M€ et un résultat net de 1,7 M€.

Le budget d'investissement de GEG reste significativement élevé en 2016 avec un montant de 8,4 M€.

Les investissements réseaux de la Ville de Grenoble représentent 6,3 M€ dont 4,9 M€ consacrés aux investissements en électricité et 1,3 M€ en gaz en cohérence avec les engagements du contrat de concession. Le programme d'investissement prévu par le schéma directeur 20 kV représente 2,4 M€, les investissements préventifs de renouvellement s'élèvent à 1,8 M€ et les demandent imposées (comptages, raccordements, création de poste de distribution publique) atteindront 1,7 M€.

Le programme d'investissement sur les nouvelles concessions gaz étant achevé, à 0,1M€ seront consacrés au raccordement de nouveaux clients. Des investissements de 1,2 M€ sur les systèmes d'information sont répartis entre différents projets applicatifs et d'interfaces. Enfin 0,4 M€ seront investis pour l'immobilier et la logistique.

GEG ENeR poursuit son programme de développement avec la mise en service en 2016 de l'unité d'épuration/injection de biogaz d'Aquapole, le développement de nouvelles centrales hydroélectriques et la rénovation de centrales plus anciennes ainsi que la poursuite du développement de parc éoliens. La construction d'une centrale solaire au sol sera lancée sur la commune de Susville et GEG ENeR sera également candidate à des appels d'offre CRE pour des projets de centrales photovoltaïques en toiture sur le périmètre de la Métropole Grenobloise.

Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (règlement CRC 99-02, arrêté du 22 juin 1999 et suivants, actualisé par le règlement CRC 2005-10, arrêté au 26 décembre 2005).

L'activité des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de Gaz Électricité de Grenoble est répartie dans les branches d'activités suivantes : Distribution et fourniture d'énergie : GEG, GEG Source d'Énergies et GNV Alpes Grenoble.

Production électrique : GEG ENeR, SHFB, FHéALP, Isergie, FIPA, SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE, CHDA, AQUABIOGAZ, PARKOSOL, PARC ÉOLIEN DE GASSOUILIS, PARC ÉOLIEN DE MONTELU, PARC ÉOLIEN DE LAVACQUERIE, PARC ÉOLIEN DE BEL AIR, SOCPE LE CHENE COURTEAU, PARC ÉOLIEN DE LA BRUYERE et SOCPE TERRES DE L'ABBAYE.

Évolution du périmètre de consolidation

GEG ENeR a pris une participation dans les sociétés suivantes :

Secteur éolien :

- SAS Parc Eolien de LAVACQUERIE à hauteur de 66 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.

- SAS Parc Eolien de MONTELU à hauteur de 66 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.
- SAS Parc Eolien des GASSOUILIS à hauteur de 66 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.
- SAS Parc Eolien de LA Bruyère à hauteur de 50 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle.
- SOCPE Le Chêne Courteau à hauteur de 50 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle.
- SOCPE Terres de l'Abbaye à hauteur de 50 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle.
- SAS Parc Eolien de Bel Air à hauteur 36,60 % La méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Secteur photovoltaïque :

- SAS PARKOSOL pour 100 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.

Comptes consolidés

Sociétés	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2015	2014	2015	2014
GEG SE	100 %	100 %	IG	IG
GEG ENeR	82,10 %	82,10 %	IG	IG
SHFB	41,87 %	41,87 %	IG	IG
FHéALP	32,84 %	32,84 %	IP	IP
Isergie	27,52 %	27,52 %	IP	IP
GNVA pes Grenoble	50 %	50 %	IP	IP
AQUABIOGAZ	57,47 %	57,47 %	IG	IG
CHDA	41,05 %	41,05 %	IP	IP
FIPA	41,05 %	41,05 %	IP	IP
SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE	82,10 %	82,10 %	IG	IG
PARC ÉOLIEN DES GASSOILLIS	54,19 %	-	IG	-
PARC ÉOLIEN DE MONTELU	54,19 %	-	IG	-
PARC ÉOLIEN DE LAVACQUERIE	54,19 %	-	IG	-
PARC ÉOLIEN DE BEL AIR	30,05 %	-	MEQ	-
SOCPE LE CHENE COURTEAU	41,05 %	-	IP	-
PARC ÉOLIEN DE LA BRUYERE	41,05 %	-	IP	-
SOCPE TERRES DE L'ABBAYE	41,05 %	-	IP	-
PARKOSOL	82,10 %	-	IG	-

IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle MES : mise en équivalence

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé est en augmentation de 19 M€ par rapport à l'exercice 2014 et s'élève à 164 M€ en raison de la hausse des volumes lié aux développements de l'activité en offres de marché et du retour à des conditions climatiques moyennes en 2015.

Le résultat d'exploitation de 17,4 M€ est en hausse de 5,3 M€. Les effets volumes favorables ainsi que des évolutions tarifaires dont le rattrapage tarifaire de la société GEG contribuent à cette amélioration soutenue par ailleurs par la maîtrise des charges d'exploitation engagée grâce au plan de maîtrise des coûts mis en place en 2014.

Le résultat financier ressort à - 2,6 M€ en hausse de 0,1 M€.

Le résultat courant également en hausse de 5,4 M€ s'élève à 14,9 M€.

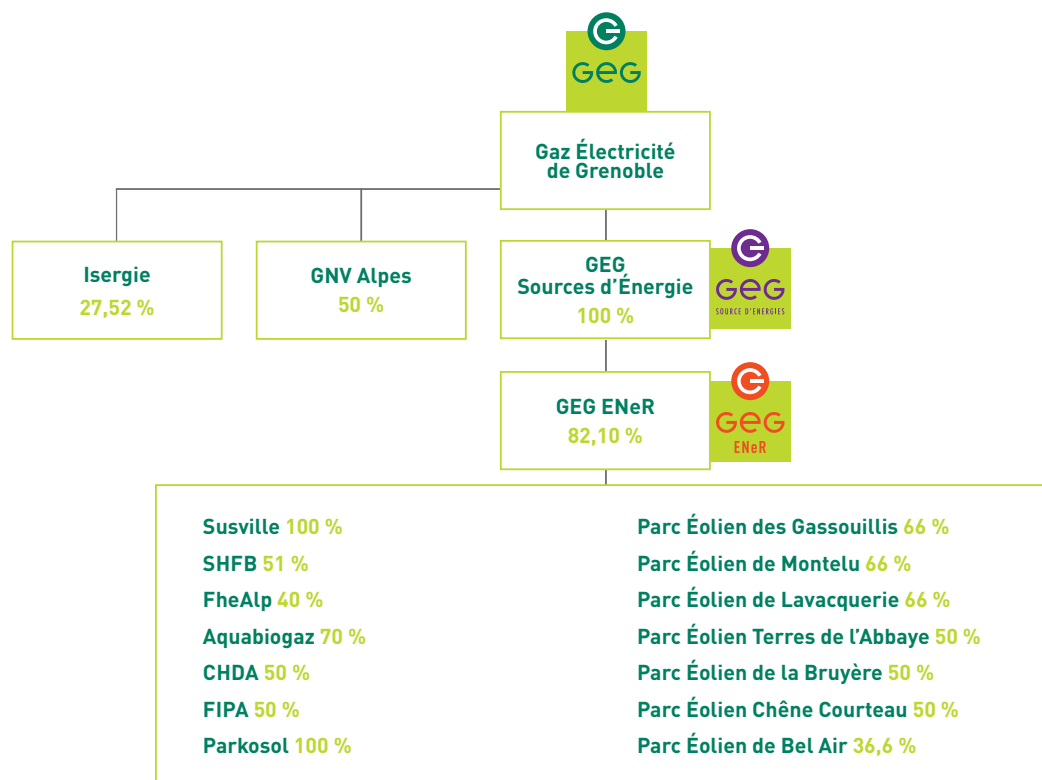
Le résultat exceptionnel positif de 2,3 M€ est en hausse de 1,6 M€ en raison d'une reprise de provision sur la société GEG.

Le bénéfice net consolidé part du groupe pour l'exercice 2015 est de 11,2 M€ en hausse de 4,7 M€.

Les immobilisations du Groupe représentent 373,6 M€ en valeur brute, y compris les écarts d'acquisition.

Filiales et participations

A - FILIALES



1. GEG Source d'Énergies

Au titre de l'année 2015, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2015	2014
Chiffre d'affaires	53,2	32,6
Résultat d'exploitation	2,9	1,1
Résultat courant	3,0	1,2
Résultat net	2,7	1,2

Au 31/12/2015, le total du bilan de la société s'élève à 47,2 M€.

Fourniture d'énergie

L'activité fourniture de GEG Source d'Énergies comprend de la fourniture d'électricité et de gaz naturel à des clients finaux ainsi que du négoce d'électricité et de gaz naturel. L'activité négoce consiste à vendre ou acheter sur un marché organisé ou de gré à gré, l'électricité ou le gaz naturel avec un double objectif d'optimisation de portefeuille d'achat et d'équilibrage.

Le chiffre d'affaires de GEG Source d'Énergies est constitué des produits et services issus de la fourniture d'énergie à ses clients finaux et de la marge sur l'activité négoce.

Filiales et participations

Au cours du dernier exercice écoulé, GEG Source d'Énergies a fourni de l'électricité à hauteur de 465 GWh. Les volumes de ventes sont en progression par rapport à 2014 et en ligne avec les objectifs stratégiques.

Le développement commercial de l'activité de fourniture de gaz naturel en offre de marché s'est poursuivi, GEG Source d'Énergies a fourni en 2015 un volume 400 Gwh en forte progression.

Principalement présents dans la région Rhône Alpes, les clients de GEG Source d'Énergies sont des industriels, des sociétés du domaine tertiaire, des collectivités territoriales, des professionnels.

Des conventions de prestations entre Gaz Électricité de Grenoble et GEG SE permettent le suivi commercial, la facturation, le recouvrement des clients finaux et les achats d'énergie.

Production d'énergie électrique

GEG SE assure la gestion technique et l'exploitation de la centrale thermique de pointe de Pralognan.

2. GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables

Au titre de l'année 2015, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2015	2014
Chiffre d'affaires	5,4	5,7
Résultat d'exploitation	0,9	1,4
Résultat courant	1,4	2,0
Résultat net	0,4	1,7

Au 31 décembre 2015, le total du bilan s'élève à 29,5 M€. Les dividendes versés en 2015 se sont élevés à 0,85 M€.

La société a poursuivi ses activités de prospection, d'études et d'investissements dans de nouveaux projets éolien, hydroélectriques, photovoltaïques et en biogaz.

Production hydroélectrique

En 2015, la production hydroélectrique a connu une hydraulicité proche des moyennes décennales et une très bonne disponibilité des ouvrages.

La production réalisée de 67,9 GWh a généré un chiffre d'affaire de 3 721 k€.

La politique d'investissement et de renouvellement (1 149 k€) s'est poursuivie pour maintenir à moyen terme un bon niveau technique favorable à la production. Des rénovations lourdes ont été engagées en 2015 sur 3 centrales pour améliorer leur performance dans le cadre d'un mécanisme tarifaire garantissant le niveau de chiffres d'affaire.

Production éolienne

En 2015 le parc de Rivesaltes a réalisé une production médiocre du fait d'une fin d'année peu ventée malgré une très bonne disponibilité. Le chiffre d'affaire s'établit à 1 434 k€ pour 14.5 GWh produit.

Production photovoltaïque

Deux centrales photovoltaïques de puissance de 100 kWc et 170 KwC ont été mises en service à Grenoble en 2015. La production PV de GEG ENeR s'établit à 543 MWh produit et 145 k€ de chiffre d'affaires.

	Puissance	2015		2014	
		M€	GWh	M€	GWh
Centrales hydroélectriques / Photovoltaïques	19.9	3.7	67.9	4.2	76.4
Ferme éolienne	8.0	1.4	14.5	1.5	14.9
Total Production d'électricité	27.9	5.1	82.4	5.7	91.3

Filiales et participations

3. SHFB

Filiale à 51% de GEG ENeR depuis le 1^{er} juin 2010, SHFB est une filiale commune avec la Régie Municipale de Distribution d'Electricité de Villard-Bonnot constituée dans le but de réaliser un aménagement hydroélectrique sur le site de Brignoud Bas Laval.

Une nouvelle centrale de 3,5 MW a été mise en service le 16 avril 2015. Le niveau de production a bénéficié d'une très bonne saison hydraulique et d'une très bonne disponibilité.

Au titre de l'année 2015 les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2015	2014
Chiffre d'affaires	1,0	0,4
Résultat d'exploitation	0,7	0,0
Résultat courant	0,6	-0,1
Résultat net	0,2	-0,1

Au 31 décembre 2015, le total du bilan est de 8,9 M€.

4. FIPA

GEG ENeR détient 50% des actions de la société FIPA qui exploite 11 centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 10,6 MWc.

Au titre de l'année 2015, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2015	2014
Chiffre d'affaires	6,1	6,1
Résultat d'exploitation	3,1	3,2
Résultat courant	1,9	1,8
Résultat net	1,2	1,2

Au 31 décembre 2015, le total du bilan s'élève à 37,6 M€. Les dividendes versés en 2015 se sont élevés à 1,1 M€.

5. LES SOCIÉTÉS CONSTITUÉES POUR DES PROJETS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le secteur hydraulique :

- Centrale Hydroélectrique Drac Aval (CHDA) 1,4MW - Isère (38)
- Force Hydroélectrique des alpes (FHéALP) 8,5MW - Isère (38)

Dans le secteur photovoltaïque :

- Susville Énergie Solaire - 5,0 MW - Isère (38)
- Parkosol - 1,2MW - Isère (38)

Dans le secteur biométhane :

- Aquabiogaz - 1,8 MW - Isère (38)

Dans le secteur Éolien :

- SAS Parc Éolien de LAVACQUERIE - 20 MW - Oise (60)
- SAS Parc Éolien de MONTELU - 12 MW - Aisne (02)
- SAS Parc Éolien des GASSOUILLES - 12,5MW Haute-Vienne (87)
- SAS Parc Éolien de La Bruyère - 10 MW - Aude (11)
- SOCPE Le Chêne Courtaud - 9 MW - Somme (80)
- SOCPE Terres de l'Abbaye - 15 MW - Somme (80)
- SAS Parc Éolien de Bel Air - 25,7 MW - Charentes Maritimes (17)

Filiales et participations

B - PARTICIPATIONS

1. Isergie

GEG détient 27,52 % du capital social de la société Isergie.

L'exercice 2014/2015 (du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015) est le second exercice sans production suite à la décision de cessation d'activité prise en 2013).

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2015	2014
Chiffre d'affaires	0,0	0,0
Résultat d'exploitation	- 0,4	-0,9
Résultat courant	- 0,4	-0,4
Résultat net	0,2	1,0

Au 30/09/2015, le total du bilan s'élève à 1,1 M€.

En raison, d'une part, de la dégradation significative des perspectives de l'environnement économique de la société occasionnée par la fin de son contrat d'obligation d'achat d'électricité et son passage sur le marché libre à compter de la fin de l'année 2012, et, d'autre part, de l'inefficacité des mesures de soutien aux entreprises de cogénération d'énergies prévues par les pouvoirs publics à travers notamment le projet d'arrêté relatif au dispositif transitoire du 18 octobre 2013, le conseil d'administration du 25 octobre 2013 a décidé de démanteler les installations et de cesser l'activité.

Fin décembre 2014, les immobilisations ont été cédées ou mises au rebut, la démolition des installations a été réalisée et les terrains cédés. L'assemblée générale du 25 avril 2015 a décidé la dissolution de la société.

Les dividendes versés en 2015 se sont élevés à 2,3 M€. La réduction de capital s'est élevée à 3,8 M€.

2. GNV Alpes Grenoble

GNV Alpes Grenoble est une filiale de GEG (50 %) et de GNVert (50 %) qui a pour activité la distribution de gaz naturel véhicule. La société exploite la station de GNV de Sassenage (Isère) qui alimente le dépôt de bus au GNV de la SEMITAG (Société des Transports de l'Agglomération Grenobloise).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2015	2014
Chiffre d'affaires	1,4	1,4
Résultat d'exploitation	0,4	0,3
Résultat courant	0,4	0,3
Résultat net	0,3	0,2

Au 31 décembre 2015, le total du bilan s'élève à 1,0 M€.

Les dividendes versés en 2015 se sont élevés à 0,25 M€.

La consommation pour l'année 2015 s'établit à 1,925 million de Nm³ de gaz naturel véhicules.

Filiales et participations

C - PRISE DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTRÔLE PAR GEG

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de la prise de contrôle par notre société dans toute société ayant son siège social en France soit :

Contrôle de droit : majorité des droits de vote dans les assemblées générales.

Contrôle conjoint : disposition de la majorité des droits de vote en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires.

Contrôle de fait : possibilité de faire prévaloir son point de vue lors des assemblées générales (présupposé lorsqu'il y a détention directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure).

En outre, deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblées générales.

Notre société ne s'est assurée au cours de l'exercice 2015 le contrôle d'aucune société ayant son siège social en France et n'a pris au cours dudit exercice aucune participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France.

D - PARTICIPATIONS CROISÉES

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce.

Rapport juridique

A - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit la somme de 8 447 059,15 € de la manière suivante :

- la somme de 0 € au compte de la « Réserve Légale » dont le montant est intégralement doté, **0,00 €**
- la somme de 1 006 799,40 € au titre de distribution de dividendes aux actionnaires, **1 006 799,40 €**
- le solde, soit la somme de 7 440 259,75 € au compte « autres réserves » **7 440 259,75 €**

Le solde du compte « autres réserves » se trouverait ainsi porté de 17 756 974,01 € à 25 197 233,76 €.

Total égal au résultat de l'exercice : **8 447 059,15 €**

B - DIVIDENDES ANTÉRIEURS

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ainsi que les montants éligibles et non éligibles à l'abattement ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31.12.2014	0 €	0 €	0 €
31.12.2013	0 €	0 €	0 €
31.12.2012	0 €	0 €	0 €

C - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les dépenses visées par cet article s'élèvent à 535 €.

D - SITUATION DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Afin de respecter les dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous énonçons ci-après, conformément aux informations en notre possession transmises par chacun des administrateurs, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société, par chacun des mandataires sociaux, au cours de l'exercice écoulé.

> M. Vincent FRISTOT

Président, représentant la Ville de Grenoble, a occupé les mandats suivants :

- Administrateur de la SPL SAGES
- Censeur de la SPL Isère Aménagement
- Administrateur d'ISERGIE (jusqu'au 29 avril 2015)
- Administrateur de la Compagnie de chauffage CCIAG
- Administrateur de la SEM INNOVIA
- Administrateur de la SEM Territoire 38
- Administrateur d'OPH (ACTIS OPH de la région Grenobloise)
- Administrateur et trésorier de l'Agence Urbaine de la Région Grenobloise
- Administrateur de l'établissement public foncier local du Dauphiné
- Administrateur de l'association FNCCR
- Administrateur de l'association Agence Locale Energie Climat

> M. Olivier SALA

Directeur Général jusqu'au 28 avril 2015, a occupé, les mandats suivants :

- Directeur Général de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble
- Représentant de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble, Présidente de la SAS GEG Source d'Energies
- Directeur général et membre du Comité Exécutif de la SAS GNV ALPES
- Vice-président et Administrateur de la SA Isergie
- Administrateur de la SAS OSER
- Directeur Général de la SAS FIPA
- Représentant de la SAS GEG Source d'Energies Présidente de la SAS GEG ENeR
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS SHFB
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Force Hydroélectrique des Alpes
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Susville Energie Solaire
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Centrale Hydroélectrique du Drac Aval
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS AQUABIOGAZ
- Président du syndicat professionnel des Entreprises locales d'énergie

Rapport juridique

> M. Bernard VIDAL

Directeur Général du 29 avril au 14 septembre 2015, a occupé pendant la période, les mandats suivants :

- Directeur Général de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015;
- Représentant de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble, Présidente de la SAS GEG Source d'Énergies du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015
- Directeur Général et membre du Comité Executif de la SAS GNV Alpes du 29 juin 2015 au 14 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Source d'Énergies, Présidente de la SAS GEG ENeR du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS SHFB du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Force Hydroélectrique des Alpes du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Susville Energie Solaire à du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Centrale Hydroélectrique du Drac Aval du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS AQUABIOGAZ du 29 avril 2015 au 14 septembre 2015
- Directeur Général Adjoint de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble du 1^{er} janvier au 28 avril 2015 et du 15 septembre au 31 décembre 2015

> Mme Christine GOCHARD

Directrice Générale depuis le 15 septembre 2015, a occupé, les mandats suivants :

- Directrice Générale de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble à compter du 15 septembre 2015
- Représentante de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble, Présidente de la SAS GEG Source d'Énergies à compter du 15 septembre 2015
- Directrice Générale et membre du Comité Executif de la SAS GNV Alpes à compter du 15 octobre 2015
- Représentante de GEG ENeR Administrateur de la SAS OSER, depuis le 5 octobre 2015
- Représentante de la SAS GEG Source d'Énergies, Présidente de la SAS GEG ENeR à compter du 15 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS SHFB à compter du 15 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Force Hydroélectrique des Alpes à compter du 15 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Susville Energie Solaire à compter du 15 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Centrale Hydroélectrique du Drac Aval à compter du 15 septembre 2015
- Représentant de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS AQUABIOGAZ à compter du 15 septembre 2015
- Représentante de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS PARC EOLIEN DE LAVACQUERIE à compter du 29 septembre 2015
- Représentante de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS PARC EOLIEN DE MONTELU à compter du 29 septembre 2015
- Représentante de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS PARC EOLIEN DES GASSOUILIS à compter du 29 septembre 2015
- Représentante de la SAS GEG Energies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS PARKOSOL à compter du 6 novembre 2015

Rapport juridique

> Mme Elisa MARTIN

Administratrice, a exercé les mandats suivants :

- Vice-Présidente de la SABF,
- Administratrice de la SPL Eau Potable,
- Membre du conseil d'exploitation de la Régie des eaux de Grenoble,

> Mme Christine GARNIER

Administratrice, a exercé les mandats suivants :

- Conseillère Municipale déléguée à l'accessibilité,
- 5^e Vice-Présidente à la METRO (habitat et logement),
- Administratrice de la société d'habitation des Alpes,
- Présidente de l'EPFLD (Etablissement Public Foncier du Dauphiné)
- Vice-Présidente de l'Etablissement public du SCOT de la région Urbaine de Grenoble
- Administratrice de l'Acteur de l'Immobilier Social (ACTIS)
- Administratrice de la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG)
- Administratrice de la SAEML Innovia
- Administratrice de la Régie de l'Eau Potable de la Ville de Grenoble
- Administratrice de la SPLA SAGES
- Administratrice de la Maison des initiatives
- Administratrice de la Société Publique Locale Isère Aménagement
- Administratrice de la SAEML Territoires 38
- Administratrice de PROCIVIS
- Administratrice de la SEM LPV (logement du pays de Vizille)

> Mme Maud TAVEL

Administratrice, a exercé les mandats suivants :

- Présidente et Administratrice de la SAEML INNOVIA
- Présidente et Administratrice de la SPLA SAGES
- Administratrice représentante de la Ville de Grenoble au sein de la SAEML ALPEXPO
- Administratrice de la CDG 38
- Membre de la commission départementale de réforme
- Administratrice au Conseil de discipline du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône
- Administratrice au sein de la commission locale évaluation et transferts de charges

> Mme Lucille LHEUREUX

Administratrice, a exercé les mandats suivants :

- Association Départementale Isère Drac Romanche
- Association Syndicale Drac Isère
- Centre Chorégraphique National de Grenoble
- Conservatoire d'Espaces Naturels Isère-Avenir
- Innovia SAEML
- Régie du Marché d'Intérêt National
- SAGES SPLA
- Syndicat Mixte Alpes Abattage

> M. Alan CONFESSON

Administrateur, a exercé les mandats suivants :

- Conseiller métropolitain délégué
- Bourse du Travail
- Office de Tourisme de Grenoble
- Régie de l'Eau Potable de la Ville de Grenoble
- Société Publique Locale Eau Potable
- Syndicat Mixte Alpes Abattage

> M. Hakim SABRI

Administrateur, a exercé les mandats suivants :

- Président et Administrateur de la Compagnie de Chauffage Intercommunal de l'agglomération Grenobloise
- Administrateur de la SAEML ALPEXPO
- Administrateur du Palais des sports de Grenoble
- Administrateur de la SPL Eau Potable
- Administrateur de l'Agence France Locale
- Représentant AMORCE à l'assemblée générale
- Membre du conseil d'exploitation de la Régie de l'eau potable de Grenoble
- Membre du Comité de pilotage des Maires et adjoints de l'Isère

> M. Raphael MARGUET

Administrateur, a exercé les mandats suivants :

- Administrateur de la Régie 2C (EPA),
- Administrateur de la SPL Eau de Grenoble
- Membre suppléant du CA de la Régie de l'eau potable de la ville de Grenoble
- Membre suppléant du CA du GIE AGIR
- Membre suppléant du syndicat mixte du parc naturel

Rapport juridique

> M. Frédéric STORCK

Administrateur, a exercé en 2015 les mandats suivants :

- Directeur de l'Energie de la société CNR
- Représentant de CNR au Comité stratégique de la société ENALP
- Représentant de CNR au Comité consultatif de la société GIREVE SAS
- Représentant de CN'AIR au sein du Comité de suivi de la société SALYSOL EST SAS

M. Pascal GHIEMMETTI

Administrateur, a exercé en 2015 les mandats suivants :

- Membre du comité de direction de la SAS Pôle Utilités Services, SDC Moulins, Revia , Seve , Chevallier Entreprise, SCDC
- Administrateur de la de la SA Isergie
- Gérant des SNC Elyo Centre Est Méditerranée et Biovale
- Représentant permanent de la société GDF Suez Energie Services au sein de la SAEML Corse bois énergie
- Représentant permanent de la société GDF Suez Energie Services au sein de la SAM Cometh-Somoclim
- Membre du Comité de la SAS Pôle Utilités Services

M. Guillaume NORMAND

Représentant de COGAC, administrateur, a exercé en 2015, un autre mandat :

- Censeur au Conseil d'Administration de la SERL (société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon)

M. Francis PILLOT

Représentant d'EDEV, administrateur, a exercé en 2015 les mandats suivants :

- Administrateur de la SERL
- Administrateur de SHEMA

M. Pierre LEBLANC

Administrateur, a exercé en 2015 les mandats suivants :

- Président du Conseil de Surveillance d'ENERGIA, CLIPSOL et PANOSOL
- Membre du Conseil de Surveillance de Teksial
- Membre du Conseil de Surveillance de Climasave ;
- Administrateur N'ALLO France

M. Hervé-Matthieu RICOUR DUMAS

Administrateur, a exercé en 2015 les mandats suivants :

- Président du Codir CLIMASAVE
- Administrateur SAVELYS

M. Bruno CATELIN

Représentant l'association S.A.G.E., administrateur, n'a exercé aucun autre mandat en 2015.

E - POINT SUR LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous indiquons que les mandats des administrateurs suivants :

- la société COGAC
- la société EDEV
- l'association SAGE de Grenoble
- M. Frédéric STORCK
- M. Hervé Matthieu RICOUR DUMAS
- M. Pierre LEBLANC

Arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes du dernier exercice clos.

F - POINT SUR LES MANDATS DES CENSEURS

Nous vous indiquons que le mandat de censeur de SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2019 sur les comptes du dernier exercice clos.

G - POINT SUR LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que les mandats suivants arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée :

- Co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARS ;
- Co-commissaire aux comptes suppléant de Mme Christine DUBUS ;

En conséquence, nous vous proposons de procéder :

- Au renouvellement du cabinet MAZARS en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, appelée à se tenir en 2022.
- À la nomination M. SUSZYLO Christophe en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, appelée à se tenir en 2022.

H - QUITUS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de leur mandat lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

I - CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que la liste des nouvelles conventions entrant dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce a été communiquée aux Commissaires aux Comptes et qu'elles seront reprises dans leur rapport spécial. Les conventions conclues antérieurement se sont poursuivies au cours de cet exercice.

Rapport juridique

Par conséquent, veuillez trouver ci-joint, la liste des conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- **Convention entre GEG et l'association SAGE de Grenoble :**

Objet : cette convention a pour objet de définir les moyens mis à disposition par GEG pour assurer le bon fonctionnement de l'association SAGE qui représente les actionnaires salariés de GEG.

C'est une mise à disposition des moyens (informatiques, locaux, bal...) et le versement d'une aide financière pour compenser la perte due à l'absence de versement de jetons de présence.

Durée de la convention : du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} juillet 2016. Renouvellement par tacite reconduction.

Montant de la convention pour l'exercice 2015 : 700 €.

J - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre société est détenue à hauteur de :

- › au moins 1/20^e du capital : /
- › au moins 1/10^e du capital : /
- › au moins 1/5^e du capital : /
- › au moins 1/3 du capital : COGAC,
6 rue Curnonsky - 75017 PARIS
- › au moins 1/2 du capital :
VILLE DE GRENOBLE,
11 Bd Jean Pain - 38000 GRENOBLE.

Actionnariat des salariés

En application de l'article L 225 -102 du Code de Commerce, il est précisé que le personnel de la société détient soit directement ou soit par l'intermédiaire de l'association des salariés actionnaires, 19 842 actions de capital, ce qui représente 1,22 %.

K - TABLEAU ÉTABLI

en application des dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100, alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'il n'existe aucune délégation de compétence ni de pouvoir en cours de validité accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Éléments caractéristiques des cinq derniers exercices

	2011	2012	2013	2014	2015
DATE DE CLÔTURE 31/12/15					
Capital social	24 756 k€	24 756 k€	24 756 k€	24 756 k€	24 756 k€
Nombre d'actions	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870
Chiffre d'affaires hors taxes	110 724	119 284	118 455	108 435	109 233
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Résultat net avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 700 k€	11 389 k€	11 360 k€	11 557 k€	18 062 k€
Impôts sur les bénéfices	123 k€	1 713 k€	2 392 k€	1 851 k€	4 001 k€
Participation des salariés	k€	401 k€	593 k€	373 k€	1 021 k€
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 894 k€	3 290 k€	5 480 k€	4 777 k€	8 447 k€
RÉSULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,43	5,71	5,16	5,75	8,03
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2,40	2,03	3,37	2,94	5,20
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	435	465	449	434	426
Masse salariale	16 453 k€	16 974 k€	17 185 k€	15 916 k€	16 737 k€
Avantages sociaux	10 958 k€	11 806 k€	11 893 k€	11 095 k€	10 994 k€





SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	40
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	41
Bilan	46
Compte de résultat	48
Annexe	49
Faits caractéristiques principes, règles et méthodes comptables	49
Notes sur le bilan	50
I - Actif immobilisé	50
II - Actif circulant	54
III - Capitaux propres	55
IV - Autres fonds propres	55
V - Provisions pour risques et charges	55
VI - Dettes	56
Notes sur le compte de résultat	57
I - Ventilation du chiffre d'affaires net	57
II - Résultat exceptionnel	57
III - Ventilation de l'impôt sur les sociétés	57
IV - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	58
V - Charges non déductibles	58
VI - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	58
VII - Intégration fiscale	59
Autres informations	59
I - État des échéances, des créances et des dettes	59
II - Charges à payer	60
III - Produits à recevoir	60
IV - Éléments relatifs aux filiales et participations	61
V - Engagements hors bilan	61
VI - Certificats d'économie d'énergie	64
VII - Consolidation	65
VIII - Filiales et participations au 31 décembre 2015	65
IX - Ventilation de l'effectif moyen	65

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GAZ ÉLECTRICITE DE GRENOBLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle

du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier en ce qui concerne les immobilisations corporelles, les produits à recevoir et les engagements hors bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne,
le 9 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes
ORFIS BAKER TILLY MAZARS
Bruno GENEVOIS Bruno POUGET

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE



GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE
8, place Robert Schuman
38000 GRENOBLE

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec l'association SAGE de Grenoble

Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2015

Cette convention a pour objet de définir les moyens mis à disposition par Gaz Électricité de Grenoble pour assurer le bon fonctionnement de l'Association. Gaz Électricité de Grenoble autorise à titre gratuit l'Association à utiliser les moyens informatiques, les moyens de reproduction, un espace suffisant pour le stockage des archives et des dossiers, une boîte aux lettres, le réseau de réservation des salles de réunion et les moyens de communication utiles aux échanges avec ces adhérents.

Par ailleurs, Gaz Électricité de Grenoble attribuera une somme de 700 € à l'Association afin de lui permettre de couvrir les frais occasionnés par sa représentation dans les instances nationales (FAS, ADAM...).

La convention prend effet à compter du 1^{er} juillet 2015, renouvelable par tacite reconduction annuelle.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : l'Association SAGE représente les actionnaires salariés de Gaz Électricité de Grenoble. Cette mise à disposition de moyens et le versement d'une aide financière sont pour compenser la perte due à l'absence de versement de jetons de présence.

Charge sur l'exercice 2015 : 700 €

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

> Convention non autorisée préalablement

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec le CCAS

> Convention de partenariat

La convention a pour but de renforcer le partenariat entre le CCAS de la Ville de Grenoble et votre société pour l'aide à l'énergie aux personnes en difficultés sur le territoire grenoblois.

La contribution financière de votre société est de 50 000 €.

La présente convention est conclue pour un an à partir du 1^{er} janvier 2015.

Charges sur l'exercice 2015 : 50 000 €.

L'absence d'autorisation préalable par votre Conseil d'Administration de cette convention résulte d'une omission.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la Ville de Grenoble

a . Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz et de la fourniture aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz sur le territoire de la commune de Grenoble.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'énergie et par le code général des collectivités territoriales, l'autorité concédante concède sur l'ensemble du territoire communal au Concessionnaire qui accepte aux conditions stipulées dans le cahier des charges :

- les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés,
- les missions de distribution et de fourniture de gaz naturel aux tarifs réglementés.

La présente convention de concession a une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Rémunération Ville de Grenoble en 2015 : **2 999 710 €**

b. Convention relative à la mise à disposition temporaire d'un tènement immobilier 18, impasse du Vercors à GRENOBLE au profit de Gaz Électricité de Grenoble pour le stockage de matériel

La ville met à disposition de Gaz Électricité de Grenoble le tènement immobilier sis 18, impasse du Vercors à GRENOBLE, comprenant un terrain d'une superficie de 885 m² environ destiné à usage exclusif de lieu de stockage de matériel. Le terrain est mis à disposition moyennant une indemnité d'occupation de 550 € hors taxes par mois.

La convention prend effet à compter du 1^{er} mai 2005. Chaque partie pourra y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de trois mois.

Charge sur l'exercice 2015 : 0 €.

c. Convention de mise à disposition du domaine public communal

Par la présente convention, la Ville de Grenoble met gratuitement à disposition de Gaz Électricité de Grenoble les locaux techniques servant à l'alimentation en électricité situés dans des bâtiments publics municipaux.

La convention prend effet à compter du 1^{er} juin 2005 jusqu'en décembre 2016.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

d. Convention d'occupation et d'exploitation de la galerie technique de l'Arlequin

Cette convention a pour objectif de formaliser les conditions d'occupation actuelle et future de la galerie technique qui relève du domaine public de la ville et notamment de fixer les modalités d'établissement des réseaux futurs ou les modifications des réseaux existants, de définir les droits et obligations des occupants actuels et futurs, ainsi que de déterminer les conditions d'exploitation et la répartition des frais communs d'exploitation et de gestion de l'habitable et des équipements communs.

L'occupant participe aux frais communs d'exploitation, de gestion, d'entretien et d'investissement qui sont calculés sur la base des dépenses annuelles de 2005.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et ne comporte aucune limite dans le temps sauf résiliation de l'une des deux parties.

Charge sur l'exercice 2015 : 6 926 €.

e. Convention à la suite de l'implantation d'un centre d'accueil (CAM)

Dans le cadre de l'implantation du centre d'accueil municipal rue Henri Tarze décidée dans une délibération du 17 décembre 2007, la Ville de Grenoble souhaite en tant qu'aménageur procéder à la libération des terrains.

La Ville de Grenoble transfèrera gratuitement à Gaz Électricité de Grenoble la propriété des biens immobiliers situés à l'intersection de la rue Tarze et de la rue Durand Savoyat qui permettront à Gaz Électricité de Grenoble de définir une nouvelle réserve foncière susceptible d'accueillir les équipements du poste source Nord-Ouest, dans l'hypothèse où ils seraient amenés à être déménagés.

f. Convention pour une astreinte de première intervention électricité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble

Par la présente Gaz Électricité de Grenoble s'engage à effectuer, pour le compte de la Ville de Grenoble, les interventions de premières urgences sur leurs installations, sur la plage horaire de 18 heures à 8 heures en semaine, les week-end et

jours fériés sur appel du cadre d'astreinte de la ville de Grenoble.

Gaz Électricité de Grenoble facturera à la Ville de Grenoble ses interventions, au minima une prestation forfaitaire dans le cadre d'un simple dépannage, les autres travaux seront facturés sur la base des documents annexés à la convention.

Cette convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été modifiée par avenant en 2010.

g. Convention de mise à disposition de M^{me} VETTIER

Madame VETTIER, ingénieur principal titulaire de la Ville de Grenoble, est mise à disposition à temps complet auprès de Gaz Électricité de Grenoble pour exercer les fonctions d'adjointe au directeur du service Éclairage Public pour une période de un an à compter du 19 avril 2010.

Charge sur l'exercice 2015 : 16 396 €.

h. Convention de rétrocession d'un fourreau de fibre optique

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Gaz Électricité de Grenoble est autorisée à utiliser un fourreau pour y installer des câbles de fibres optiques.

Cette convention prend effet à compter de sa ratification par la ville à Gaz Électricité de Grenoble après dépôt en préfecture. Cette convention est sans limitation de durée.

Cette mise à disposition n'est pas soumise à redevance.

Charge sur l'exercice 2015 : 0 €.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

i. Convention de mise à disposition de logement

Dans le cadre de la convention de concession du 11 avril 1986, la Ville de Grenoble mettait à disposition de GEG six logements.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un nouveau contrat de concession a été signé et il a été décidé d'extraire de cette convention la mise à disposition des logements.

La présente convention met à disposition de votre société six logements moyennant un loyer annuel de 15 365 € HT. Le loyer sera révisé tous les ans en fonction du dernier indice INSEE du coût de la construction paru.

Cette convention est conclue pour 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2013.

Charge sur l'exercice 2015 : 15 388 €.

j. Convention de partenariat

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Grenoble (le service géomatique et le service des systèmes d'informations) et Gaz Électricité de Grenoble concernant :

- la production par le service Géomatique d'un plan topographique unifié intégrant, entre autres, la levée à fouille ouverte des réseaux gérés par votre société,
- la mise à disposition par le service des systèmes d'information, dans les locaux de votre société, de matériels et logiciels permettant à celle-ci de consulter, d'établir et de gérer les plans, schémas et/ou fichiers techniques propres à ses ouvrages en liaison avec la base de données topographiques de la Ville de Grenoble,
- les matériels et réseaux d'accès à distance par votre société aux données de la base de données topographiques de la Ville.

La convention est conclue pour la durée du traité de concession électricité et gaz liant les parties.

Le montant de la redevance annuelle prévue au titre de cette convention est de 42 909 € hors taxe et se répartit comme suit :

- 18 000 € de redevance pour prestations topographiques,
- 24 909 € de redevance pour prestations informatiques.

Charge sur l'exercice 2015 : 42 909 €

2. Avec Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et la Compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération Grenobloise et GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables.

> Convention programme investissement avenir

La présente convention a pour objet de préciser la stratégie globale d'un projet d'Eco cité et de préciser les modalités d'intervention du fonds relatives aux actions sélectionnées.

Elle prend effet le 22 mars 2012 et restera en vigueur jusqu'au 30 septembre 2020.

Dépenses au titre de l'exercice 2015 : 217 551 €.

Recettes au titre de l'exercice 2015 : 361 408 €.

3. Avec Grenoble Alpes Métropole

> Participation financière à l'opération « Mur/Mur Campagne Isolation »

La présente convention a pour objet, d'une part, de déterminer le montant et les conditions de la participation financière que les fournisseurs d'énergie s'engagent à verser à la Métro dans le cadre de leur participation à la campagne isolation au titre de rachat des certificats d'économie d'énergie (CEE), et, d'autre part, de préciser la répartition des CEE entre les obligés participant à ce dispositif.

La présente convention entre en vigueur à partir de la notification de la convention et sera effective jusqu'au 31 décembre 2014. Elle pourra être prolongée pour une durée de un an.

Charge sur l'exercice 2015 : 0 €.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Administrateurs ou actionnaires concernés au 31 décembre 2015

• Ville de Grenoble

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

- › FRISTOT Vincent, Président et administrateur
- › MARTIN Elisa, Administratrice
- › GARNIER Christine, Administratrice
- › TAVEL Maud, Administratrice
- › LHEUREUX Lucille, Administratrice
- › CONFESSON Alan, Administrateur
- › SABRI Hakim, Administrateur
- › MARGUET Raphael, Administrateur

• ENGIE Énergie Services

Messieurs,

- › GHIEMMETTI Pascal, Administrateur
- › STORCK Frédéric, Administrateur
- › LEBLANC Pierre, Administrateur
- › RICOUR DUMAS Hervé-Mathieu, Administrateur

• Cogac (ENGIE)

Monsieur,

- › NORMAND Guillaume, représentant permanent de COGAC

• EDEV (EDF)

Monsieur,

- › PILLOT Francis, représentant permanent d'EDEV

• Association SAGE DE GRENOBLE

Monsieur,

- › CATELIN Bruno, représentant permanent de l'association SAGE de Grenoble

Fait à Villeurbanne,
le 6 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes
ORFIS BAKER TILLY **MAZARS**
Bruno GENEVOIS Bruno POUGET

Bilan au 31 décembre 2015

En milliers d'euros

ACTIF	31.12.2015			31.12.2014
	BRUT	AMT. & PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• Immobilisations incorporelles	23 873	16 221	7 652	8 523
• Immobilisations en cours	628		628	134
• Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DOMAINE CONCÉDÉ	159 207	55 817	103 390	100 542
En cours du domaine concédé			1 319	1 820
DOMAINE PRIVÉ	80 704	41 035	39 669	37 936
En cours du domaine privé	1 661		343	1 838
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• Participations & créances rattachées	3 568		3 568	4 825
• Prêts	915		915	963
• Autres immobilisations financières	6		6	6
TOTAL	270 562	113 073	157 489	156 586
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
• Matières premières, approvisionnement	1 647	182	1 465	1 082
AVANCES & ACOMPTES S/COMMANDES	10		10	1
CRÉANCES				
• Clients et comptes rattachés	42 740	1 516	41 224	40 805
• Autres créances	12 308		12 308	13 988
• Capital souscrit et non versé				
DIVERS				
• Valeurs mobilières placement				
• Disponibilités	7 544		7 544	106
COMPTES DE RÉGULARISATION				
• Charges constatées d'avance	1 695		1 695	1 954
TOTAL	65 945	1 698	64 247	57 936
TOTAL GÉNÉRAL	336 507	114 771	221 736	214 522

Bilan au 31 décembre 2015

En milliers d'euros

PASSIF	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	24 756	24 756
Prime d'émission	41	40
Réserve légale	2 475	2 476
Autres réserves	17 757	13 480
Report à nouveau	500	
Résultat de l'exercice	8 447	4 777
Subventions d'investissement	3 722	3 594
Provisions réglementées	3 555	3 643
TOTAL	61 252	52 766
AUTRES CAPITAUX PERMANENTS		
Avances conditionnées	320	240
Droits du concédant	39 264	41 248
Financement des tiers	15 801	15 555
TOTAL	55 385	57 043
PROVISIONS		
Provisions pour risques	70	62
Provisions pour charges	374	1 125
TOTAL	444	1 187
DETTES		
Emprunts dettes à ETS, de crédit	49 978	48 126
Emprunts dettes financières divers	31	34
Avances & acomptes sur commandes en cours	17 433	17 083
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	14 959	15 209
Dettes fiscales & sociales	18 864	17 672
Dettes sur immobilisations	1 394	2 667
Autres dettes	352	873
Produits constatés d'avance	1 645	1 863
TOTAL	104 655	103 526
TOTAL GÉNÉRAL	221 736	214 522

Compte de résultat

En milliers d'euros

	2015	2014
Ventes d'énergie	98 958	97 297
Ventes et prestations diverses	10 276	11 138
CHIFFRE D'AFFAIRES	109 233	108 435
Production immobilisée	4 369	4 568
Subventions d'exploitation	3 146	3 196
Reprises sur provisions & transfert de charges	2 208	1 729
Autres produits	365	327
TOTAL PRODUITS	119 321	118 254
Achats d'énergie	50 454	52 696
Consommation de matières consommables	2 652	2 112
Variation de stocks	(509)	340
Charges externes	12 252	14 104
Impôts et taxes	2 642	2 502
Salaires et traitements	16 737	15 916
Charges sociales	10 994	11 095
Dotations aux amortissements du domaine privé	4 002	3 746
Dotations aux amortissements du domaine concédé	1 709	1 516
Dotations aux provisions de renouvellement des immobilisations en concession		
Dotations aux provisions d'exploitation	1 191	1 297
Autres charges d'exploitation	5 172	4 681
TOTAL CHARGES	107 296	110 005
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 025	8 249
Produits des participations	536	100
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
Autres produits financiers	101	70
PRODUITS FINANCIERS	637	170
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
Autres charges financières	1 284	1 342
CHARGES FINANCIÈRES	1 284	1 342
RÉSULTAT FINANCIER	(647)	(1 172)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11 378	7 077
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 771	37
Produits exceptionnels sur opérations en capital	267	586
Reprise sur provisions et transferts de charges	287	507
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 325	1 130
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	387
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	83	623
Dotations aux amortissements et provisions	149	196
CHARGES EXCEPTIONNELLES	233	1 206
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 092	(76)
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS	1 021	373
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4 001	1 851
TOTAL PRODUITS	122 282	119 554
TOTAL CHARGES	113 835	114 777
RÉSULTAT NET	8 447	4 777

Annexe

La présente annexe est jointe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26/04/2016.

Le total du bilan s'élève à 221 735 940 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 8 477 059 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et tableaux indiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques principes, règles et méthodes comptables

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Le 12 juillet 2013, la ville de Grenoble a lancé un appel d'offre pour un contrat d'exploitation maintenance (CREM) des installations d'éclairage public pour la période 2015-2022.

Durant la période transitoire 2013-2014, l'exploitation de l'éclairage public était confiée à GEG.

Le 15 octobre 2014, la commission d'appel d'offre de la Ville de Grenoble n'a pas retenue la candidature de GEG et a donc décidé de confier l'exploitation à une autre société.

Fin 2014, la ville de Grenoble a décidé de suspendre sa décision afin d'étudier un autre mode de gestion de l'exploitation de son éclairage public. Elle a donc signé avec GEG un avenant au contrat d'exploitation de l'éclairage public pour une période transitoire de 9 mois allant de janvier 2015 à septembre 2015.

Fin septembre 2015, l'avenant au contrat d'exploitation a pris fin et la ville de Grenoble a décidé de confier l'exploitation des installations de l'éclairage public à la société retenue lors de l'appel d'offre.

CONVENTIONS COMPTABLES DE BASE

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables français en vigueur à la clôture de l'exercice, et ce dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, de la permanence

des méthodes et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par le groupe. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses.

Le règlement n°2012-04 du 4 octobre 2012 a modifié le traitement comptable des certificats d'économies d'énergie. En effet, ce sont des biens meubles négociables dont l'unité de compte est le kilowattheure d'énergie final économisé. Ils répondent à la définition d'un actif et doivent donc être comptabilisés en stock. Les incidences chiffrées de ce changement de méthode sont expliquées dans le paragraphe VI dans autres informations page 64.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Notes sur le bilan

I - ACTIF IMMOBILISÉ

I.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels informatiques sont amortis de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

I.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En date du 9 novembre 2012, le contrat de concession du 11 avril 1986 avec la ville de Grenoble a été résilié avec effet au 31/12/2012 et a impacté les comptes 2012 de la façon suivante :

- Les biens de retour sont réputés ne pas avoir fait retour à la Ville. Les immobilisations et les amortissements de ses biens ont été maintenus au bilan.
- Le solde de la provision de renouvellement est conservé par GEG. Sa comptabilisation a été maintenue et GEG procédera aux travaux et investissements correspondants.
- Les biens de retour affectés à l'éclairage public ont fait retour à la ville sans indemnité. L'intégralité des comptes d'actif et de passif a été soldée.
- Droit du concédant en espèce : la fraction des amortissements enregistrés à la date d'effet de la résiliation qui correspond à des immobilisations mises en concession par la Ville et ayant déjà été renouvelées n'a pas été maintenue au bilan de GEG. La Ville reconnaissant que ses droits à ce titre n'ont plus d'objet, GEG s'étant acquittée, à due concurrence, de son obligation d'affecter les amortissements au renouvellement des biens mis en concession par la Ville (impact : reprise exceptionnelle de 2 013 881 € et reprise d'exploitation de 131 824 €)

La ville de Grenoble et Gaz Électricité de Grenoble ont signé une nouvelle convention de concession en date du 9 novembre 2012 pour une durée de 30 ans à effet au 1^{er} janvier 2013.

Cette nouvelle convention entraîne un traitement différent des immobilisations du domaine concédé selon leur date de mise en service :

- Date de mise en service inférieure au 01/01/2013.
- Date de mise en service supérieure au 01/01/2013.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier.

Domaine privé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier 1986. L'amortissement économique pratiqué est calculé en fonction de la durée d'usage des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées de vie des biens apportés par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier 1986 tiennent compte de l'âge de ces biens à cette date.

Domaine concédé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), leur coût de production ou bien leur valeur comptable nette dans les livres de la Ville de Grenoble au 31/12/1985.

Les durées de vie des biens mis en concession au 01/01/1986 tiennent compte de l'âge du bien à cette date.

Le règlement ANC 2014-03 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ne concerne pas les concessions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de 20 à 40 ans.

Notes sur le bilan

Les méthodes comptables appliquées sont définies sur la base du guide comptable des entreprises concessionnaires.

Les situations suivantes sont distinguées :

BIENS EN CONCESSION	Par le concédant	Par le concessionnaire
Non renouvelables	a	c
Renouvelables	b	d

Pour les biens mis en concession par le concédant :

a. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte «droit du concédant» (compte d'ordre passif)

b. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte « droit du concédant » (compte d'ordre passif).

L'amortissement doté en droit du concédant en espèce fait l'objet d'une reprise d'exploitation lors de la mise au rebut du bien. Pour 2015, le montant des reprises s'élève à 432 856 €.

Pour les biens mis en concession par le concessionnaire :

L'amortissement pratiqué diffère selon la date de mise en service du bien.

I. Pour les biens mis en service avant le 01/01/2013 :

c. L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :

- un amortissement de caducité correspondant à l'amortissement financier nécessaire à la reconstitution des capitaux investis par prélèvement sur le compte de résultat. Cet amortissement est calculé sur la durée du contrat de concession soit 30 ans à partir de la valeur nette comptable de caducité au 01/01/2013, déduction faite du financement des tiers.
- un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique, opéré par dotation à un compte d'ordre passif.

d. L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :

- un amortissement de caducité (Cf. Paragraphe C alinéa 1),
- un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

II. Pour les biens mis en service à partir du 01/01/2013 :

c. et d. La distinction renouvelable et non renouvelable n'est plus effectuée et l'amortissement pratiqué s'analyse comme suit :

- Un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

De plus, pour les points **c et d**, une provision pour renouvellement était constituée jusqu'au 31/12/2012 sur la base des travaux prévus sur les exercices suivants dans le cadre du plan de renouvellement (en retenant la différence entre le coût de remplacement estimé et le coût initial des équipements renouvelés). Cette provision n'est plus dotée à partir du 01/01/2013 et une reprise en compte de résultat est constatée en fonction des travaux effectués. Le montant de la reprise pour l'exercice 2015 s'élève à 542 754 €.

Le règlement CRC 2000-06 sur les passifs ne s'applique pas aux provisions spécifiques des entreprises concessionnaires.

I.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est égale à leur valeur actuelle qui, d'une façon générale, correspond à la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent. Dans certaines situations particulières, le potentiel économique et financier de la filiale considérée peut être également pris en considération.

Les prêts à long terme non productifs d'intérêts, accordés dans le cadre de la participation à l'effort de construction, ne font pas l'objet d'une actualisation et sont maintenus dans les comptes à leur valeur nominale.

Notes sur le bilan

État de l'actif immobilisé - Valeurs brutes

Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 467	442	36	23 873
INCORPORELLES EN COURS	134	937	442	628
Avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	23 601	1 379	479	24 501
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DOMAINE CONCÉDÉ				
Mises en concession par le concédant	10 808		445	10 363
Mises en concession par le concessionnaire	142 201	6 694	51	148 844
Immobilisations en cours	1 820	6 201	6 702	1 319
Total domaine concédé	154 829	12 894	7 198	160 526
DOMAINE PRIVÉ				
Terrains	4 534			4 534
Constructions	28 200	1 236		29 435
Installations techniques	36 994	2 900	209	39 684
Autres immobilisations	7 209	344	503	7 050
Immobilisations en cours, avances et acomptes	1 838	2 984	4 479	343
Total domaine privé	78 776	7 464	5 192	81 048
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 825	85	1 342	3 568
Créances rattachées				
Prêts & autres immobilisations financières	969	5	53	920
Total immobilisations financières	5 794	90	1 395	4 489
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	263 000	21 826	14 264	270 562

Notes sur le bilan

État de l'actif immobilisé - Amortissements et provisions

Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 945	1 312	35	16 222
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DOMAINE CONCÉDÉ				
Mises en concession par le concédant	10 387	65	443	10 009
Mises en concession par le concessionnaire	42 079	3 762	34	45 807
Total domaine concédé	52 467	3 827	477	55 817
DOMAINE PRIVÉ				
Constructions	15 877	1 116		16 993
Installations techniques	18 075	1 138	167	19 046
Autres immobilisations	5 051	436	490	4 997
Total domaine privé	39 002	2 690	658	41 035
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées				
Prêts				
Total immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	106 414	7 829	1 169	113 073

II - ACTIF CIRCULANT

I.1 - LES STOCKS

Ces stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Pour les articles en stock à faible rotation, une provision pour dépréciation est pratiquée.

Au 31 décembre 2015, les stocks comprennent le stock de certificats d'économie d'énergie pour 617 210 € et une provision pour dépréciation a été constituée pour un montant de 119 435 € (cf paragraphe VI dans autres informations page 64).

II.2 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur nominale.

Les comptes rattachés comprennent l'énergie livrée non facturée, dénommée « Énergie en compteur » à concurrence de 23 618 550 €.

II.3 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle inscrite au bilan.

II.4 - COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2015 est de 1 695 291 €. Les charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

II.5 - PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2014	Dotations	Reprises	Bilan au 31.12.2015
Provision pour dépréciation des stocks	55	182	55	182
Provision pour dépréciation des comptes clients	1 498	872	854	1 516
Provision pour dépréciation des comptes débiteurs	0			0
Total	1 554	1 054	909	1 698

Notes sur le bilan

III - CAPITAUX PROPRES

III.1 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Nombre d'actions	%
Ville de Grenoble	811 936	50,00
COGAC	690 592	42,53
EDEV EDF Développement Environnement SA	69 999	4,31
Personnel GEG (343 actionnaires)	19 566	1,20
Caisse des Dépôts & Consignations	19 000	1,17
Schneider Electric Industries SAS	7 500	0,47
Banque Rhône Alpes	2 500	0,15
Caisse d'Épargne des Alpes	2 500	0,15
ASSOCIATION "SAGE"	276	0,02
M. PILLON Francis	1	/
TOTAL :	1 623 870	100

III.2 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers d'euros
	2015
Capitaux propres à l'ouverture	52 766
Distribution de dividendes	0
Résultat de l'exercice	8 447
Variations des subventions	128
Variations des provisions règlementées	(88)
Capitaux propres au bilan à la clôture	61 252

IV - AUTRES FONDS PROPRES

Droits du concédant

Sous cette rubrique sont enregistrées les participations financières de tiers, les remises gratuites, la contre-valeur des ouvrages remplacés, financés sur la provision pour renouvellement.

Avances conditionnées

Dans le cadre du projet GREENLYS, Gaz Électricité de Grenoble a signé une convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour un montant total de 429 741 € dont 400 045 € d'avance remboursable. L'opération consiste à tester des évolutions pour l'ensemble du système électrique : production d'électricité décentralisée, compteurs communicants,...

Au 31/12/2015, les avances remboursables pour un montant de 320 035 € figurent dans les comptes.

V - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques correspondent aux litiges provisionnés en fonction de l'estimation du risque effectuée par la Direction.

Les provisions pour charges enregistrent l'engagement correspondant aux primes à verser à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Les modalités de calcul de ces primes figurent sur le «Manuel Pratique des questions de Personnel» d'EDF/ENGIE.

Pour le calcul de la provision, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1 %,
- un taux d'actualisation de 2,20 % suivant le taux retenu par le groupe ENGIE.

La provision pour renouvellement résulte de l'obligation faite au concessionnaire de maintenir le potentiel productif des installations et ouvrages concédés.

Notes sur le bilan

Elle est destinée à assurer le renouvellement des immobilisations à leur valeur de remplacement.

Elle est calculée comme indiqué dans les notes sur le bilan au chapitre « actif immobilisé », paragraphe : « biens en concession ».

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Bilan au 31.12.2014	Augmentation	Diminution		Bilan au 31.12.2015
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	62	33	25		70
Provisions pour charges	582	104	312		374
Provisions pour renouvellement des immobilisations	543		543		
TOTAL	1 187	137	880		444

DONT DOTATIONS ET REPRISES

	Dotations	Reprises
Provisions d'exploitation	137	832
Provisions financières		
Provisions exceptionnelles		49
TOTAL	137	880

VI - DETTES

VI.1 - DETTES FINANCIÈRES

Les avances sur consommation reçues des clients avant l'instauration en 1987 des abonnements de début de période figurent sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers ».

VI.2 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Produits constatés d'avance

Sous ces postes sont enregistrés les abonnements de début de période perçus des clients lors de la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité ou de gaz, ainsi que les intérêts décomptés d'avance sur les conventions financières.

Le montant de ces produits au 31 décembre 2015 est de 1 644 912 € dont 259 321 € concernant le tarif ATRD3.

Les produits constatés d'avance concernent uniquement des produits d'exploitation.

Notes sur le compte de résultat

I - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

En milliers d'euros

	Exercice 2015	Exercice 2014
Ventes d'énergie	⁽¹⁾ 98 958	97 297
Travaux et Prestations de services	9 426	9 934
Participations des clients aux branchements	850	1 204
TOTAL	1 093	1 085

⁽¹⁾ dont 1 491 K€ provenant du rattrapage tarifaire pour la période du 23/07/2012 au 31/07/2013 suite à l'arrêté tarifaire du 31/07/2014.

II - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	Exercice 2015	Exercice 2014
Moins-value nette sur cession d'immobilisations	(34)	(53)
Sorties d'actif domaine concédé	(16)	(223)
Différences tarifaires	1 515	0
Quote-part des subventions d'investissement	233	238
Cotisations et primes complémentaires	32	33
Litiges et pénalités (montants nets des provisions)	62	(96)
Amortissements dérogatoires	88	63
Remboursement d'impôts	0	0
Divers net	210	(38)
Résultat Exceptionnel	2 092	(76)

III - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En milliers d'euros

	Bénéfice net	Impôts sur les sociétés
Sur le résultat courant	7 032	3 324
Sur le résultat exceptionnel	1 415	677
TOTAL	8 447	4 001

Notes sur le compte de résultat

IV - ACCROISSEMENTS & ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

En milliers d'euros

	Base	Impôts sur les sociétés
Accroissements		
Néant	-	-
Allègements		
Provision Organic	143	48
Participation des salariés	1 021	340

Taux IS retenu : 33,33%

V - CHARGES NON DÉDUCTIBLES

En milliers d'euros

	Exercice 2015	Exercice 2014
Taxes sur les véhicules de sociétés	16	17
Taxe Organic	143	179
Participation	1 021	373
Amortissements non déductibles	1	1
Provisions pour dépréciations et charges à payer	1	55
Provisions pour risques et charges	0	1
Réintégrations diverses	47	74

VI - CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Le CICE est calculé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Conformément à la note d'information de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, sa comptabilisation a été réalisée par une diminution des charges de personnel au crédit d'un sous compte 64.

En milliers d'euros

	Exercice 2015
Rémunérations brutes éligibles	8 055
Taux CICE	6%
TOTAL CICE	483

Le montant du CICE pour l'année 2014 s'élevait à 501 k€. Il a permis de financer les actions suivantes :

- Efficacité du réseau : développement de l'outil SI de téléconduite à distance des réseaux pour 182 k€.
- Travaux dans les bâtiments de la société dans le but de réaliser des économies d'énergie pour 202 k€.
- Développer les nouveaux services : MIRA et MEMO pour 44 k€.
- Formation sur les thèmes « commercial et relation client » pour 47 k€.
- Travaux à l'accueil clients pour 41 k€.

Notes sur le compte de résultat

VII- INTÉGRATION FISCALE

À compter du 1^{er} janvier 2012, Gaz Électricité de Grenoble a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Gaz Électricité de Grenoble est la société tête du groupe d'intégration fiscale qui comprend 2 sociétés : Gaz Électricité de Grenoble et GEG SE.

Chaque société prend à sa charge le montant des impôts dont elle aurait dû s'acquitter vis-à-vis du Trésor Public comme si elle n'avait pas été membre du groupe intégré.

L'économie qui résulterait du régime d'intégration est attribuée à la société Mère.

Pour l'exercice 2015, la charge supplémentaire est de 14 564 €.

Autres informations

I - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES

En milliers d'euros

	Montant au bilan 31.12.2015	À moins d'un an	De un à cinq ans
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	85	85	
Prêts	915	49	865
Autres immobilisations financières	6		6
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux	1 914	1 914	
Autres créances clients	40 826	40 826	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
État et autres collectivités publiques	6 497	6 497	
Groupe et associés	5 505	10	5 495
Débiteurs divers	305	305	
Charges constatées d'avance	1 695	473	1 222
TOTAL	57 749	50 161	7 588

Autres informations

DETTES

En milliers d'euros

	Montant au bilan 31.12.2015	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	49 978	7 108	19 127	23 743
Emprunts et dettes financières	31		31	
TOTAL EMPRUNTS	50 009	7 108	19 158	23 743
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	17 433	17 433		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 959	14 959		
Dettes fiscales et sociales	18 864	18 864		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 394	1 394		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	351	351		
Produits constatés d'avance	1 645	1 645		
TOTAL AUTRES DETTES	54 646	54 646		
TOTAL DETTES	104 655	61 754	19 158	23 743

II - CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Exercice 2015	Exercice 2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres emprunts	153	171
Dettes fournisseurs et comptes rattachés et sur immobilisations	9 281	9 576
Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	7 952	8 566
Autres dettes	238	836
TOTAL	17 625	19 150

III - PRODUITS À RECEVOIR

En milliers d'euros

	Exercice 2015	Exercice 2014
Créances clients et comptes rattachés	27 115	25 259
Autres créances	338	1 820
TOTAL	27 453	27 079

Autres informations

IV - ÉLÉMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

	Exercice 2015	Exercice 2014
Participations	3 483	4 825
Créances rattachées à des participations	85	0
Créances clients et comptes rattachés	4 424	3 852
Autres créances	5 505	4 535
Dettes fournisseurs et comptes rattachés et immobilisations	142	125
Autres dettes	38	564
Produits de participation	536	100
Autres produits financiers	53	15
Charges financières	0	0

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

V.1 – RÉGIME SPÉCIAL DE SÉCURITÉ SOCIALE DES IEG

30 710 000 euros

Au 31 décembre 2015, les engagements de GEG, détaillés dans le tableau suivant, sont actualisés au taux de 2,60% (2,15% pour 2014) aux titres de la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et 2,20% (1,75% pour 2014) pour les avantages long terme, suivant les taux d'actualisations retenus par le groupe ENGIE.

En milliers d'euros

Rubriques	2015	2014
Droits spécifiques passés non régulés	7 304	8 336
Droits spécifiques futurs	17 268	19 226
Départs dérogatoires	0	0
Cotisations de préretraite	9 741	11 090
Contrepartie des cotisations de préretraite	(12 190)	(16 158)
TOTAL Régime des retraites des IEG	22 123	22 494
Rentes accidents du travail et maladie professionnelle	2 922	3 453
Frais de gestion	2 264	2 658
Indemnité secours immédiats	2 640	2 923
Invalidité	518	508
Prestations complémentaires invalidité	79	92
Indemnités compensatrices frais d'études	164	168
TOTAL	30 710	32 296

Autres informations

V.2 - INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

798 000 euros

Les modalités de calcul de l'indemnité de départ en retraite figurent sur le « Manuel Pratique des questions de Personnel » d'EDF/ENGIE.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- L'indemnité de base calculée individuellement, en fonction de l'ancienneté dans la branche (accord national de branche du 29/01/2008), soit :
 - De 15 à 19 ans, 1,5 mois du dernier salaire ;
 - De 20 à 24 ans, 2 mois du dernier salaire ;
 - De 25 à 29 ans, 2,5 mois du dernier salaire ;
 - De 30 à 34 ans, 3 mois du dernier salaire ;
 - De 35 à 39 ans, 4 mois du dernier salaire ;
 - À partir de 40 ans, 5 mois du dernier salaire.
- La rotation du personnel étant très faible, le taux de rotation retenu a été évalué à zéro.
- La distinction entre deux catégories de salariés a été faite :
 - Le personnel actif bénéficiant d'un départ en retraite à 55 ans,
 - Le personnel sédentaire bénéficiant d'un départ en retraite à 60 ans.

Pour le calcul de l'engagement, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1 %,
- un taux d'actualisation de 2,60 % (2,15 % pour 2014), suivant le taux retenu par le groupe ENGIE,
- un taux de charges patronales de 19,72 %.

La valorisation au 31 décembre de ces indemnités est égale à 1 577 000 €. D'autre part, un contrat d'assurance a été souscrit en septembre 1994 pour couvrir l'indemnité de départ en retraite.

Au 31 décembre 2015, sa position financière est évaluée à 779 000 €. Cette somme vient en diminution du total de l'engagement.

V.3 - AVANTAGE EN NATURE

16 297 000 euros

En application du statut des IEG, les agents bénéficient d'avantages tarifaires sur la fourniture d'énergie, pendant leur période d'activité comme

d'inactivité. L'engagement de GEG pour les droits acquis par les agents pendant leur période d'inactivité s'élève à 16 297 000 €.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un arrêt de la prestation à 95 ans (non prise en compte de la table de mortalité) ;
- un taux de rotation du personnel de 0% ;
- l'estimation moyenne annuelle des consommations futures a été calculée sur la consommation réelle des 3 dernières années individu par individu ;
- Le prix du Kwh :
 - Pour les agents hors territoire de GEG : le prix est égal au montant de la compensation reversée par GEG à l'exploitant du réseau sur lequel l'agent est raccordé.
 - Pour les agents sur le territoire de GEG : le prix est égal à la différence entre le coût d'acquisition des achats et le montant payé par l'agent.
- Un taux d'actualisation de 2,60 % (2,15 % pour 2014) suivant le taux retenu par le groupe ENGIE diminué du taux de variation de l'indice des prix à la consommation connue à date soit 0% (0,50 % pour 2014) donnant un taux net de 2,60% (1,65 % pour 2014).

V.4 - COMPTE ÉPARGNE JOURS RETRAITE

227 000 euros

En application des dispositions du décret du 22 janvier 2008, il est convenu qu'en lieu et place des actuelles bonifications, les salariés statutaires recrutés à partir du 1^{er} janvier 2009 dans les IEG et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés (10 jours maximum par an) proportionnellement à leur taux de services actifs.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un taux de croissance des salaires de 1 %,
- un taux d'actualisation de 2,60 % (2,15 % pour 2014), suivant le taux retenu par le groupe ENGIE,
- un taux de charges patronales de 56,77 %,
- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- l'estimation des jours annuels acquis ont été fait individu par individu.

Autres informations

V.5 - GARANTIES DE SOCIÉTÉ MÈRE

23 339 000 euros

Le montant se décompose de la façon suivante :

- 8 000 000 € de garanties entre GEG et des fournisseurs de GEG SE.
- 213 500 € de garanties entre GEG et un fournisseur d'AQUABIOGAZ (filiale de GEG ENeR).
- 14 040 700 € de cautions apportés dans le cadre d'emprunts bancaires et correspondant au capital restant dû des emprunts sous-jacents intérêts courus compris.

V.6 - ENGAGEMENT D'AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE

1 892 000 euros

Les valeurs nettes comptables des biens concernés par cet engagement s'élèvent à :

- 1 921 000 € pour les terrains ;
- 2 034 000 € pour les bâtiments.

V.7 – CRÉDIT BAIL

Immobilisations en Crédit Bail

En milliers d'euros

	Coût d'entrée cumulée	Dotations amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	17 270	367	14 694	2 576

Engagements de Crédit Bail

En milliers d'euros

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel et outillage	453	20 558	390	884	144	1 418	28

VI - CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'unité de mesure du CEE est le KWh CUMAC (unité des certificats correspondant à l'économie cumulée sur la durée de vie de l'équipement et actualisée à 4%).

Le dispositif des CEE se divise en plusieurs périodes :

- **Janvier 2006 à juin 2009**, première Période d'obligation : GEG a rempli et dépassé l'objectif fixé par l'Etat de réaliser 107 GWhcumac. GEG a pu stocker 27 GWhc, ces CEE viendront se rajouter aux certificats à venir.
- **Juin 2009 à fin 2010**, période de transition : phase de consultation pour établir un retour d'expérience sur la 1ère période afin de définir les nouvelles règles de la seconde période. En fin d'année GEG a enregistré 115 GWhcumac.
- **Janvier 2011 à juin 2013**, 2^e période d'obligation : le décret **n° 2010-1664 du 29 décembre 2010** a défini les nouvelles règles. La deuxième période a été prolongée d'une année : **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014**. L'obligation sera calculée sur les KWh vendus et multipliés par 0,168/KWh pour les ventes d'électricité et 0,095/KWh pour les ventes de gaz naturel. Nous sommes sur une obligation pour cette 3^e période de **631 GWhcumac. GEG a obtenu 631 GWhcumac.**
- **La troisième période est lancée depuis le 1^{er} janvier 2015 (fin au 31 décembre 2017)** avec de nouvelles règles de calcul et une nouvelle répartition de l'obligation nationale selon les énergies. La part la plus importante devra être réalisée par les vendeurs de carburants. L'obligation de GEG sera nettement plus basse dû aux nouvelles règles mais aussi à la fin des tarifs gaz naturels en 2014 et tarifs Jaune et Vert pour l'année 2015. Les quantités d'énergie prises en compte pour la fixation des obligations d'économies d'énergie sont celles dépassant les seuils annuels de 400 GWh pour l'électricité et 400 GWh pour le Gaz. Sur 2015 GEG est donc obligé seulement en électricité à hauteur de **54 536 762 KWhcumac.**

- À compter de 2016 création d'une nouvelle obligation d'économie d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Cette obligation est égale à l'obligation pour l'année concernée, multipliée par un coefficient de 0,321. L'obligation prévisionnelle 2016 en électricité est estimée à **0.96 GWhcumac** en CEE précarité.

Quatre types d'actions ont été menés en 2015 :

- La valorisation des actions commerciales menées par Gaz Électricité de Grenoble.
- Stratégie prix : baisse du prix d'achat des CEE. De 0,003 à 0,0015 €/kWhCumac.
- Formation des équipes commerciales aux dispositifs de la troisième période et du changement de stratégie prix.
- Année de clôture de notre participation à des projets spécifiques pouvant générer des CEE (par exemple la participation à la campagne « MurMur » lancée par la METRO, opération de rénovation thermique des bâtiments).
- Participation aux concertations pour MurMur 2
- Convention PolAlp'En : participation au groupe de travail sur la valorisation des CEE précarité énergétique : recherche de prestataires pour monter un programme d'actions.

Le règlement n°2012-04 du 4 octobre 2012 a modifié le traitement comptable des certificats d'économies d'énergie. En effet, ce sont des biens meubles négociables dont l'unité de compte est le kilowattheure d'énergie final économisé. Ils répondent à la définition d'un actif et doivent donc être comptabilisés en stock.

À la fin de la 2^{de} période et après validation de l'obligation, GEG disposait de 275 GWhcumac de CEE, plus exactement 274 791 600 KWhcumac.

L'obligation 2015 s'élevant à 54 536 762 KWhcumac, GEG a un stock de CEE de 220 254 838 KWhcumac au 31/12/2015 pour un montant de 617 210 €. Montant qui a été comptabilisé en stock et qui a supporté l'impôt. GEG a utilisé la méthode prospective et non rétrospective.

La valeur d'entrée des CEE en stock est le montant des primes versées au client en contrepartie des CEE. Les sorties de stocks sont effectués au CUMP.

Autres informations

La fin des tarifs gaz naturels en 2014 et tarif Jaune et Vert en 2015 et la nouvelle règle de calcul (seuil des 400 GWh), entraîne des prévisions proches de 0 pour les obligations futures de 2016 et de 2017 pour les CEE standards.

Les CEE sont alors comptabilisés selon le modèle économique « négoce ».

Une provision pour dépréciation a été constatée au 31/12/2015 pour un montant de 119 435 €. Le CUMP au 31/12/2015 est de 0,0028 € par kWhcumac alors que le prix de marché est de 0,00226 € par kWhcumac.

VII - CONSOLIDATION

En ce qui concerne ses filiales, GEG procède à la publication d'une consolidation depuis l'exercice 1993.

Par ailleurs, les comptes de GEG sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes du Groupe :

ENGIE SA
Tour T2 - 2, place Samuel de Champlain
92 390 - PARIS La Défense Cedex

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Capital	Autres Capitaux propres y compris le résultat	Quote-part du capital détenu	Nombre d'actions détenues	Valeur Comptables des titres détenus		Prêts, avances consenties par la société non encore remboursés	Chiffres d'affaires HT exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
					Brute	Nette				
	k€	k€	%		k€	k€	k€	k€	k€	k€
FILIALES										
(plus de 50% du capital détenu par la société)										
GEG Source d'Énergies	2 898	9 183	100	190 066	3 396	3 396	5 495	53 285	2 711	0
PARTICIPATIONS										
(de 10 à 50% du capital détenu par la société)										
Isergie	38	536	28	68 797	10	10	0	60	209	411
GNV Alpes	153	599	50	5 000	76	76	0	1 358	267	125
Autres PARTICIPATIONS										
	0	0	0	0	0	0		0	0	

IX - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	En milliers d'euros	
	Exercice 2015	Exercice 2014
Cadres	85	84
Agents de maîtrise et techniciens	230	229
Employés et ouvriers	112	120
EFFECTIF TOTAL	426	434





SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	69
Bilan	70
Compte de résultat consolidé	72
Tableau des flux de trésorerie	73
Évolution du périmètre consolidé	74
Principes comptables et méthodes d'évaluation	76
I - Principe de consolidation et changements de méthodes comptables	76
II - Immobilisations	76
III - Écarts d'acquisition	78
IV - Titres de participation	78
V - Créances rattachées à des participations	79
VI - Autres valeurs immobilisées	79
VII - Stocks	79
VIII - Impôts différés	79
Notes sur le bilan et le compte de résultat	80
I - État de l'actif immobilisé	80
II - Écarts d'acquisition	82
III - Stocks	83
IV - Créances	83
V - Variation des capitaux propres	83
VI - Provisions pour risques et charges	84
VII - Subventions d'investissements	84
VIII - Dettes financières	85
IX - Résultat financier	85
X - Résultat exceptionnel	86
XI - Impôt sur les Sociétés	86
XII - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	89
Autres informations	90
I - Effectif moyen employé dans les sociétés consolidées par intégration globale	90
II - Certificats d'économie d'énergie	90
III - Engagements hors bilan	91
IV - Liste des sociétés consolidées	94

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

ORFIS BAKER TILLY
149, boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

MAZARS
131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAZ ÉLECTRICITE DE GRENOBLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation

financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et corporelles, les produits à recevoir et les engagements hors bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Villeurbanne,
le 9 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes
ORFIS BAKER TILLY **MAZARS**
Bruno GENEVOIS Bruno POUGET

Bilan consolidé au 31 décembre 2015

En milliers d'euros

ACTIF	31.12.2015			31.12.2014
	BRUT	AMT. & PROV.	NET	NET
	A	B	A - B	
ÉCART D'ACQUISITION	7 607	4 318	3 289	3 682
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• Immobilisations incorporelles	40 081	16 577	23 503	24 152
• Immobilisations incorp. en cours	628		628	157
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• Terrains	5 752	1 649	4 103	4 208
• Immobilisations corporelles domaine privé	149 677	78 701	70 976	65 586
Immobilisations corporelles en cours	7 528		7 528	8 037
Avances et acomptes				
• Immobilisations corporelles domaine concédé	159 207	55 817	103 390	100 542
Immobilisations corporelles en cours	1 319		1 319	1 820
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• Titres mis en équivalence	0	0	0	0
• Titres de participations	89	1	88	88
• Créances sur participations				
• Autres immobilisations financières	1 676	0	1 676	1 742
TOTAL	365 958	152 744	213 213	206 334
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
• Matières premières, approvisionnement	4 432	182	4 250	2 405
AVANCES & ACOMPTES S/COMMANDES	14	0	14	1
CRÉANCES				
• Clients & comptes rattachés	56 611	2 164	54 447	47 746
• Impôts différés	14	0	14	55
• Autres créances	11 271	0	11 271	13 361
• Capital souscrit et appelé non versé				
DIVERS				
• Valeurs mobilières placement	0	0	0	1 228
• Disponibilités	16 488	0	16 488	13 658
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 203	0	2 203	2 563
TOTAL	91 033	2 346	88 688	81 017
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Écart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	464 598	159 408	305 190	291 032

Bilan consolidé au 31 décembre 2015

En milliers d'euros

PASSIF	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	24 756	24 756
Prime d'émission	41	41
Réserve légale	2 476	2 476
Réserve plus value a long terme		
Autres réserves	17 757	13 480
Réserve de consolidation	14 372	12 635
Report à nouveau	500	
Écarts de conversion du groupe		
Résultat de l'exercice part du groupe	11 165	6 515
TOTAL	71 067	59 901
Intérêts hors groupe	7 450	7 361
Résultat hors groupe	359	241
TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES	7 809	7 602
Avances conditionnées	320	240
Droits du concédant	39 264	41 248
Financement des tiers	15 800	15 555
TOTAL AUTRES CAPITAUX PERMANENTS	55 384	57 043
Provisions pour risques	70	62
Provisions pour charges	459	1 278
Passifs d'impôts différés	6 306	7 535
TOTAL PROVISIONS	6 835	8 875
Emprunts dettes a ETS. de crédit	87 024	87 152
Emprunts dettes financières divers	142	144
Avances & acomptes sur commandes en cours	17 437	17 072
Dettes fournisseurs & comptes rattaches	25 526	21 777
Dettes fiscales & sociales	24 124	20 199
Dettes sur immobilisations	2 637	4 541
Autres dettes	1 466	938
Produits constatés d'avance	5 740	5 789
TOTAL DETTES	164 096	157 612
Écart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	305 190	291 032

Compte de résultat consolidé du 01.01.2015 au 31.12.2015

En milliers d'euros

	2015	2014
Ventes d'énergie	157 305	136 177
Ventes et prestations diverses	6 340	8 421
CHIFFRE D'AFFAIRES	163 645	144 598
Production immobilisée & stockée	4 898	4 779
Subventions d'exploitation	3 146	3 225
Reprises sur provisions & transfert de charges	2 330	2 355
Autres produits	624	338
TOTAL PRODUITS	174 642	155 295
Achats d'énergie	96 110	80 440
Variation de stocks énergie	(1 293)	(805)
Consommation matières premières et autres approvisionnements	2 652	2 112
Variation de stocks matière premières et autres approvisionnements	(513)	294
Autres achats et Charges externes	13 318	16 068
Impôts et taxes	3 221	3 074
Salaires et traitements	17 785	16 394
Charges sociales	11 006	11 135
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 273	7 873
Dotations aux provisions d'exploitation	1 297	1 621
Dotations aux provisions de renouvellement des immobilisations en concession	0	0
Autres charges	5 339	4 931
TOTAL CHARGES	157 195	143 134
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	17 447	12 161
Produits financiers	136	214
Charges financières	2 728	2 873
RÉSULTAT FINANCIER	(2 592)	(2 659)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	14 855	9 502
Produits exceptionnels	3 094	2 441
Charges exceptionnelles	803	1 772
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 291	669
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	6 417	2 806
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DIFFÉRÉS	-1 188	216
RÉSULTATS des sociétés intégrées	11 917	7 149
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(392)	(392)
QUOTE-PART DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	(1)	0
RÉSULTATS d'ensemble consolidé	11 524	6 756
DONT PART DU GROUPE	11 165	6 515
DONT MINORITAIRES	359	241
Résultat par action - part du groupe	6,88 €	4,01 €

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat net	11 524	6 756
Élimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
• Amortissements & provisions	7 855	7 139
• Variations des impôts différés	(1 188)	216
• Plus ou moins values de cession	8	201
• Quote-part subvention		
Marge brute d'autofinancement	18 199	14 312
Dividendes reçus sur résultat de l'année		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 389	3 372
Flux net de trésorerie généré par l'activité	20 588	17 684
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(19 378)	(13 794)
Subvention d'investissement		
Charges à répartir		
Financement des immobilisations par les tiers		
Cessions d'immobilisations	132	992
Incidence des variations de périmètre	64	3
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(19 182)	(12 799)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(152)	(136)
Augmentation / réduction de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts	8 273	12 688
Remboursement d'emprunts	(8 258)	(7 726)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(138)	4 827
VARIATIONS DE TRÉSORERIE	1 268	9 712
Trésorerie d'ouverture	13 107	3 395
Trésorerie de clôture	14 376	13 107
Variations de trésorerie	1 268	9 712

Évolution du périmètre consolidé

Au cours de l'année 2015, GEG ENeR a pris une participation dans les sociétés suivantes :

Secteur éolien :

- SAS Parc Éolien de LAVACQUERIE à hauteur de 66 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.
- SAS Parc Éolien de MONTELU à hauteur de 66 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.
- SAS Parc Éolien des GASSOUILLIS à hauteur de 66 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.
- SAS Parc Éolien de LA Bruyère à hauteur de 50 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle.
- SOCPE Le Chêne Courteau à hauteur de 50 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle.
- SOCPE Terres de l'Abbaye à hauteur de 50 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle.
- SAS Parc Éolien de Bel Air à hauteur 36,60 % La méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Secteur photovoltaïque :

- SAS PARKOSOL pour 100 %. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.

En 2015, la société ISERGIE a procédé à une réduction de capital par diminution de la valeur des actions qui a généré une plus-value exceptionnelle de 64 k€.

Évolution du périmètre consolidé

Société	Date de clôture de l'exercice	CONSOLIDATION AU 31.12.2015		CONSOLIDATION AU 31.12.2014	
		% d'intérêts groupe	Méthode de consolidation	% d'intérêts groupe	Méthode de consolidation
Activité « FOURNITURE D'ÉNERGIE »					
GEG SE	31-déc.	100,00 %	intégration globale	100,00 %	intégration globale
Activité « PRODUCTION D'ÉNERGIE »					
GEG ENeR	31-déc.	82,10 %	intégration globale	82,10 %	intégration globale
SHFB	31-déc.	41,87 %	intégration globale	41,87 %	intégration globale
SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE	31-déc.	82,10 %	intégration globale	82,10 %	intégration globale
AQUABIOGAZ	31-déc.	57,47 %	intégration globale	57,47 %	intégration globale
CHDA	31-déc.	41,05 %	intégration proportionnelle	41,05 %	intégration proportionnelle
FHeALP	31-déc.	32,84 %	intégration proportionnelle	32,84 %	intégration proportionnelle
Isergie	30-sept.	27,52 %	intégration proportionnelle	27,52 %	intégration proportionnelle
FIPA	31-déc.	41,05 %	intégration proportionnelle	41,05 %	intégration proportionnelle
PARC ÉOLIEN DES GASSOUILIS	31-déc.	54,19 %	intégration globale	-	
PARC ÉOLIEN DE MONTELU	31-déc.	54,19 %	intégration globale	-	
PARC ÉOLIEN DE LAVACQUERIE	31-déc.	54,19 %	intégration globale	-	
PARC ÉOLIEN DE BEL AIR	31-déc.	30,05 %	mise en équivalence	-	
SOCPE LE CHENE COURTEAU	31-déc.	41,05 %	intégration proportionnelle	-	
PARC ÉOLIEN DE LA BRUYERE	31-déc.	41,05 %	intégration proportionnelle	-	
SOCPE TERRES DE L'ABBAYE	31-déc.	41,05 %	intégration proportionnelle	-	
PARKOSOL	31-déc.	82,10 %	intégration globale	-	
GNV Alpes Grenoble	31-déc.	50,00%	intégration proportionnelle	50,00%	intégration proportionnelle

Pour la société ISERGIE, une situation comptable est établie au 31 décembre pour les besoins de la consolidation. Les données consolidées sont bien en harmonie avec les données des autres sociétés du groupe. Toutes les sociétés du groupe étant françaises, la devise utilisée est l'euro.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

I - PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes et les principes de consolidation retenus sont conformes au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté ministériel le 22 juin 1999.

Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par le groupe. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses.

I.1 - PÉRIMÈTRE ET CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif. L'intégration globale entraîne la prise en compte, après élimination des opérations réciproques et des résultats internes au Groupe, de l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au Groupe étant distinguée (« part du Groupe ») de celle relative aux autres actionnaires (« intérêts minoritaires »).

Les entreprises exploitées en commun sont prises en compte par intégration proportionnelle.

L'intégration proportionnelle consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations et de résultats revenant aux seuls intérêts de la société mère.

Toutes les transactions significatives entre sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes à l'ensemble du Groupe, y compris les dividendes, sont annulés.

L'écart positif de première consolidation, constaté à l'occasion de la prise de participation, qui n'a pu être réparti dans les postes appropriés du bilan

consolidé, est inscrit à l'actif au poste « écarts d'acquisition ».

Pour les sociétés concessionnaires, les écarts d'acquisition sont amortis sur la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation.

I.2 - CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Le règlement n°2012-04 du 4 octobre 2012 a modifié le traitement comptable des certificats d'économies d'énergie. En effet, ce sont des biens meubles négociables dont l'unité de compte est le kilowattheure d'énergie final économisé. Ils répondent à la définition d'un actif et doivent donc être comptabilisé en stock. Les incidences chiffrées de ce changement de méthode sont expliquées dans le paragraphe II dans autres informations page 19.

II - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations ont été traitées en application du règlement CRC 2002-10 applicable à partir du 1^{er} janvier 2005.

II.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels informatiques sont amortis de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

Une part de l'écart d'acquisition de la Sté GEG ENeR (anciennement Hydelec) constaté en 2007 a été affectée en parts de marché pour une valeur de 12 253 milliers d'euros. Ce montant fait partie des immobilisations incorporelles non amortissables et la valeur de ces actifs est testée lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

II.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En date du 9 novembre 2012, le contrat de concession du 11 avril 1986 avec la ville de Grenoble a été résilié avec effet au 31/12/2012 et a impacté les comptes 2012 de la façon suivante :

- Les biens de retour sont réputés ne pas avoir fait retour à la Ville. Les immobilisations et les amortissements de ses biens ont été maintenus au bilan.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

- Le solde de la provision de renouvellement est conservé par GEG. Sa comptabilisation a été maintenue et GEG procèdera aux travaux et investissements correspondants.
- Les biens de retour affectés à l'éclairage public ont fait retour à la ville sans indemnité. L'intégralité des comptes d'actifs et de passif ont été soldés.
- Droit du concédant en espèce : la fraction des amortissements enregistrés à la date d'effet de la résiliation qui correspond à des immobilisations mises en concession par la Ville et ayant déjà été renouvelées n'a pas été maintenue au bilan de GEG. La Ville reconnaissant que ses droits à ce titre n'ont plus d'objet, GEG s'étant acquittée, à due concurrence, de son obligation d'affecter les amortissements au renouvellement des biens mis en concession par la Ville (impact : reprise exceptionnelle de 2 014 k€ et reprise d'exploitation de 132 €).

La ville de Grenoble et Gaz Électricité de Grenoble ont signé une nouvelle convention de concession en date du 9 novembre 2012 pour une durée de 30 ans à effet au 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle convention entraîne un traitement différent des immobilisations du domaine concédé selon leur date de mise en service :

- Date de mise en service inférieure au 01/01/2013.
- Date de mise en service supérieure au 01/01/2013.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier.

Domaine privé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de GRENOBLE au 1^{er} Janvier 1986. L'amortissement économique pratiqué correspond à l'amortissement fiscal.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées de vie des biens apportés par la Ville de Grenoble au 1^{er} Janvier 1986 tiennent compte de l'âge de ces biens à cette date.

Domaine concédé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), leur coût de production ou bien leur valeur comptable nette dans les livres de la Ville de Grenoble au 31/12/1985.

Les durées de vie des biens mis en concession au 01/01/1986 tiennent compte de l'âge du bien à cette date.

Le règlement ANC 2014-03 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ne concerne pas les concessions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de 20 à 40 ans.

Les méthodes comptables appliquées sont définies sur la base du guide comptable des entreprises concessionnaires.

Les situations suivantes sont distinguées :

BIENS EN CONCESSION	Par le concédant	Par le concessionnaire
Non renouvelables	a	c
Renouvelables	b	d

Pour les biens mis en concession par le concédant :

a. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte « droit du concédant » (compte d'ordre passif).

b. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte « droit du concédant » (compte d'ordre passif).

L'amortissement doté en droit du concédant en espèce fait l'objet d'une reprise d'exploitation lors de la mise au rebut du bien. Pour 2015, le montant des reprises s'élève à 433 k€.

Pour les biens mis en concession par le concessionnaire :

L'amortissement pratiqué diffère selon la date de mise en service du bien.

I. Pour les biens mis en service avant le 01/01/2013 :

c. L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :

Principes comptables et méthodes d'évaluation

- un amortissement de caducité correspondant à l'amortissement financier nécessaire à la reconstitution des capitaux investis par prélèvement sur le compte de résultat. Cet amortissement est calculé sur la durée du contrat de concession soit 30 ans à partir de la valeur nette comptable de caducité au 01/01/2013, déduction faite du financement des tiers.
 - un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique, opéré par dotation à un compte d'ordre passif.
- d.** L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :
- un amortissement de caducité (*Cf. Paragraphe C alinéa 1*),
 - un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

II. Pour les biens mis en service à partir du 01/01/2013 :

c. et d. La distinction renouvelable et non renouvelable n'est plus effectuée et l'amortissement pratiqué s'analyse comme suit :

Un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

De plus, pour les points **c. et d.**, une provision pour renouvellement était constituée jusqu'au 31/12/2012 sur la base des travaux prévus sur les exercices suivants dans le cadre du plan de renouvellement (en retenant la différence entre le coût de remplacement estimé et le coût initial des équipements renouvelés). Cette provision n'est plus dotée à partir du 01/01/2014 et une reprise en compte de résultat est constatée en fonction des travaux effectués. Le montant de la reprise pour l'exercice 2015 s'élève à 543 k€.

Le règlement CRC 2000-06 sur les passifs ne s'applique pas aux provisions spécifiques des entreprises concessionnaires.

Jusqu'à l'exercice 2007, une opération de vente de compteurs et de transformateurs est réalisée, suivie de leur location par crédit-bail. Cette opération de pur financement est retraitée pour les besoins de la consolidation.

III - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts représentent la différence entre le prix d'acquisition et la part du groupe dans l'actif net des sociétés acquises à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation des installations techniques.

Jusqu'au 31/12/2011, l'écart d'acquisition généré suite à l'acquisition de la société GEG ENeR était amorti sur 30 ans.

À partir de 2012, l'amortissement de cet écart est amorti en fonction :

- de la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation des installations techniques.
- de la durée résiduelle des contrats en obligation d'achat d'électricité pour les centrales photovoltaïques et les éoliennes.

L'écart d'acquisition généré suite à l'acquisition de la société FIPA est amorti sur 20 ans.

IV - TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDÉS)

Ces titres sont évalués, en principe, à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu notamment de la quote-part de situation nette, des perspectives de rentabilité.

V - CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées lorsque la situation nette de la filiale devient négative et que les titres ont été entièrement dépréciés.

VI - AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES

Ce poste est principalement constitué des prêts à long terme accordés dans le cadre de la participation à l'effort à la construction.

VII - STOCKS

Les évaluations des stocks et des travaux en cours suivent les règles applicables aux différentes activités représentées au sein du Groupe. Les méthodes retenues par les sociétés sont donc conservées en consolidation.

VIII - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés résultent des différences dans le temps introduites par les règles fiscales et qui sont neutralisées en consolidation. Le calcul en est effectué chaque année, société par société, selon la méthode du report variable. L'analyse de la charge fiscale est présentée au paragraphe X1 « impôts sur les sociétés ».

Les impôts différés résultent notamment des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal, des retraitements de consolidation et des déficits fiscaux reportables. Le groupe GEG applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est entériné par un texte de loi. Au titre des exercices 2015 et 2014, aucun changement de taux n'a été constaté.

Les crédits d'impôt résultant des déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable et dans un délai raisonnable. Ainsi, la possibilité de traduire dans les comptes consolidés une créance d'impôt reste limitée par les recommandations édictées notamment par le règlement 99-02.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

I - ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ - Valeurs brutes

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Part de marché	15 193			15 193
Distribution d'énergie	23 485	692	36	24 141
Production d'énergie	747			747
Immobilier				
Sous total	39 425	692	36	40 081
Immobilisations incorporelles en cours				
Distribution d'énergie	157	937	466	628
Production d'énergie				
Total immobilisations incorporelles	39 582	1 629	502	40 709
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
Distribution d'énergie	4 534			4 534
Production d'énergie	1 167	51		1 218
Total Terrains	5 701	51		5 752
Autres immobilisations corporelles				
• Domaine concédé GEG	153 009	6 694	496	159 207
• Domaine privé hors crédit bail	73 271	4 492	724	77 039
• Domaine privé crédit bail	17 641		372	17 270
Total Distribution Énergie	243 921	11 186	1 592	253 516
• Domaine privé hors crédit bail	42 874	6 027	128	48 773
• Domaine privé crédit bail	6 595			6 595
Total Production Énergie	49 469	6 027	128	55 368
Total Autres immobilisations corporelles	293 391	17 213	1 719	308 884
Immobilisations corporelles en cours				
Distribution d'énergie	3 669	9 185	11 193	1 661
Production d'énergie	6 188	8 553	7 555	7 186
Total immobilisations corporelles en cours	9 857	17 738	18 748	8 847
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	308 949	35 002	20 468	323 484
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations non consolidés	89	0		89
Titres de participations mises en équivalence				
Autres immobilisations financières	1 742	5	71	1 676
Total Immobilisations Financières	1 831	5	71	1 765
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ hors écart acquisition	350 362	36 636	21 041	365 958

Notes sur le bilan et le compte de résultat

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ – Amortissements et provisions

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2014	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Distribution d'énergie	14 951	1 314	35	16 229
Production d'énergie	323	25		348
Total immobilisations incorporelles	15 274	1 339	35	16 577
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Distribution d'énergie	1 164	146	0	1 310
Production d'énergie	330	10	0	340
Total Terrains	1 493	156	0	1 649
Autres immobilisations corporelles				
• Domaine concédé GEG	52 467	3 827	477	55 817
• Domaine privé hors crédit bail	38 417	2 596	670	40 343
• Domaine privé crédit bail	14 696	367	372	14 692
Total Distribution Énergie	105 581	6 790	1 518	110 851
• Domaine privé hors crédit bail	17 977	1 855	122	19 710
• Domaine privé crédit bail	3 705	251		3 956
Total Production Énergie	21 682	2 106	122	23 666
Total Autres immobilisations corporelles	127 262	8 896	1 640	134 518
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	128 755	9 052	1 640	136 167
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	144 029	10 391	1 675	152 744

Notes sur le bilan et le compte de résultat

II - ÉCARTS D'ACQUISITION - Valeurs brutes

En milliers d'euros

	Part dans les capitaux propres	Valeurs des titres	Écart d'acquisition	Ajustements	Cessions	Solde au 31.12.2015
Centrale du DORON & de LA GLIERE	8 054,0	3 404,8	510,6			510,6
Centrale de VAULNAVEYS & St BARTHELEMY	86,9	851,9	636,0			636,0
Centrale du FERRAND	(640,3)	1 880,2	1 809,2			1 809,2
Centrale de MONSAPEY	4 471,4	4 753,3	234,3			234,3
HYDELEC / GEG ENeR	1 615,6	16 343,3	3 395,1			3 395,1
Dont			0,0			0,0
Centrale de Boussières			263,9			263,9
Centrale de Deluz			1 730,9			1 730,9
Centrale de Mongirod			179,0			179,0
Éolienne			1 221,4			1 221,4
FIPA	4 462,2	5 775,7	1 022,2			1 022,2
ISERGIE	(108,5)	19,5	128,0		128,0	0,0
TOTAL			7 735,4	0,0	128,0	7 607,4

Amortissements

L'écart d'acquisition est amorti sur la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation des microcentrales, des contrats en obligation d'achat d'électricité pour les centrales photovoltaïques et les éoliennes :

En milliers d'euros

	Écart d'acquisition		Durée d'amortissement	Amortissements			
	Initial	31.12.2015		antérieurs	dotations	cessions	cumulés
Centrale du DORON & de LA GLIERE	614,2	510,6	de 20 à 34	416,3	17,1		433,4
Centrale de VAULNAVEYS & St BARTHELEMY	25,2	636,0	32 & 33	56,2	0,1		56,3
Centrale du FERRAND	2 916,2	1 809,2	de 19 à 39	1 552,7	83,4		1 636,1
Centrale de MONSAPEY	281,8	234,3	30,0	132,9	6,6		139,5
HYDELEC	4 084,0	3 395,1	de 11 à 33	1 665,1	233,9		1 899,0
Dont				0,0			0,0
Centrale de Boussières		263,9	17,0	110,2	15,5		125,8
Centrale de Deluz		1 730,9	17,0	723,2	101,8		825,0
Centrale de Mongirod		179,0	33,0	37,8	5,4		43,3
Éolienne		1 221,4	11,0	793,8	111,0		904,8
FIPA	1 313,5	1 022,2	20,0	102,3	51,2		153,5
ISERGIE	128,0	0,0	12,0	128,0	0,0	128,0	0,0
TOTAL	9 362,7	7 607,4		4 053,4	392,3	128,0	4 317,7

Notes sur le bilan et le compte de résultat

III - STOCKS

Marchandises, matières premières et approvisionnements

Valeur brute	4 432 k€ dont 617 k€ concernant les certificats d'économie d'énergie
Provision pour dépréciation	182 k€ dont 119 k€ concernant les certificats d'économie d'énergie
Valeur nette	4 250 k€

IV - CRÉANCES

En milliers d'euros

	BILAN au 31.12.2015	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	915	49	865
Autres immobilisations financières	762		762
Total créances ACTIF IMMOBILISÉ	1 676	49	1 627
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	56 611	56 534	77
Autres créances	11 271	11 271	
Capital souscrit appelé non versé			
Actif d'impôts différés	14	14	
Total créances ACTIF CIRCULANT	67 896	67 819	77
Charges constatées d'avances	2 023	802	1 222
Total comptes de REGULARISATIONS	2 023	802	1 222

V - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Rubriques	31.12.2014 Groupe	Affectation Résultat 2014	Dividendes versées	Résultat 2015	Variation périmètre	Autres mouvements	31.12.2015 Groupe	31.12.2015 Minoritaires
Capital	24 756						24 756	
Prime d'émission	41						41	
Réserves	15 955	4 278				0	20 233	
Report à nouveau	0	500					500	
Primes et réserves	15 996	4 778	0	0		0	20 774	
Réserves de consolidation	12 635	1 737					14 372	7 450
Résultat	6 515	(6 515)		11 165			11 165	359
TOTAL CAPITAUX PROPRES	59 901	0	0	11 165	0	0	71 067	7 809

Notes sur le bilan et le compte de résultat

VI - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques correspondent aux litiges provisionnés en fonction de l'estimation du risque effectuée par la Direction.

Les provisions pour charges enregistrent l'engagement correspondant aux primes à verser à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Les modalités de calcul de ces primes figurent sur le «Manuel Pratique des questions de Personnel» d'EDF/ENGIE.

Pour le calcul de la provision, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1 %,
- un taux d'actualisation de 2,20 % suivant le taux retenu par le groupe ENGIE.

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2014	Augmentation	Diminution		Bilan au 31.12.2015
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	62	33	25		70
Provisions pour charges	735	104	380		459
Provisions pour renouvellement des immobilisations	543		543		
Provisions pour impôts différés	7 535		1 229		6 306
TOTAL	8 876	137	2 177		6 835

VII - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Conformément à la méthode préférentielle, à compter de l'exercice 2004, les subventions sont reclassées en produits constatés d'avance.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

VIII - DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros

	BILAN au 31.12.2015	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	83 561	7 967	30 165	45 429
Découvert bancaires	2 112	2 112		
Financement des immobilisations cédées en crédit bail	1 351	351	810	191
Autres dettes financières	142		142	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	17 437	17 437		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 526	25 526		
Dettes fiscales et sociales	24 124	24 124		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 637	2 637		
Autres dettes	1 466	1 466		
Produits constatés d'avance	5 740	2 033	1 357	2 350
Total Autres dettes	76 930	73 223	1 357	2 350
TOTAL DETTES	164 096	83 652	32 474	47 970

IX - RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

	MONTANTS 31.12.2015	MONTANTS 31.12.2014
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers participations	0	0
Produits valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	135	213
Reprise provisions	1	1
Différences positives de change	0	1
Produits net / cession val mobilières	0	0
Écart de conversion	0	0
TOTAL	136	214
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	2 683	2 788
Retraitement crédit-bail	44	85
Dotations aux amortissements et provisions	1	0
Différences négatives de change	0	0
Autres charges financières	0	0
TOTAL	2 728	2 873
RÉSULTAT FINANCIER	(2 592)	(2 659)

Notes sur le bilan et le compte de résultat

X - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	MONTANTS 31.12.2015
Plus ou Moins value nette sur cession d'immobilisations ⁽¹⁾	18
Sorties d'actif domaine concédé	(16)
Différences tarifaires	1 515
Cotisations et primes complémentaires	32
Litiges et pénalités (montants nets des provisions)	62
Remboursement d'assurance	612
Provision pour risques	68
Divers net	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 291

⁽¹⁾ Dont 64 k€ de plus-value liée à la réduction de capital de la société ISERGIE.

Le résultat exceptionnel au 31.12.2014 s'élevait à 669 k€.

XI - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En milliers d'euros

	Montants	
	Exercice 2015	Exercice 2014
Impôts exigibles	6 417	2 806
Impôts différés	-1 188	216
TOTAL	5 229	3 022

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'euros

	Impôts différés		Impôts différés nets	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires				
Retraitements				
Total AQUABIOGAZ	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total CHDA	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total CHENE COURTEAU	0	0	0	0
Impôt différé sur déficits reportables	13		13	
Retraitements				
Total FHeALP	13	0	13	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total FIPA	0	0	0	0
Différences temporaires	347		0	
Retraitements		1 579		1 232
Total GEG	347	1 579	0	1 232
Différences temporaires	45		0	
Retraitements		4 938		4 893
Total GEG ENeR	45	4 938	0	4 893
Différences temporaires	16			
Retraitements		196		180
Total GEG SE	16	196	0	180
Différences temporaires				
Retraitements				0
Total GNVA	0	0	0	0
Différences temporaires	1		1	
Retraitements				
Total ISERGIE	1	0	1	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total PE DE BEL AIR	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total TERRES DE LA BRUYERE	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total PE DE GASSOUILIS	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total PE DE LAVACQUERIE	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total PE DE MONTELU	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total PARKOSOL	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total SHFB	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total SUSVILLE	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
Total TERRES DE L'ABBAYE	0	0	0	0
TOTAL	421	6 713	14	6 306

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Réconciliation impôts sur les sociétés

	En milliers d'euros	
	31.12.2015	31.12.2014
Résultat net consolidé	11 524	6 756
Résultat des sociétés mises en Équivalence	1	
IS courant	6 562	2 971
IS différé	(1 188)	216
Crédit impôts	(145)	(165)
IS total	5 229	3 022
Résultat consolidé avant IS	16 753	9 778
Charges non déductibles	208	159
Intégration fiscale		
Déductions diverses	(529)	(565)
Amortissement écart d'acquisition + cession	392	392
Déficits antérieurs non activés / perdus / utilisés	(1 145)	(485)
Reprise provisions non déductibles		
Dividende intérêts minoritaires		
Quote-part frais sur distribution non déductible		
Moins value sur dilution de titre ou déconsolidation	(64)	
Total retraitements	(1 137)	(499)
Total résultat + retraitement	15 616	9 279
IS recalculé 33.33%	5 205	3 093
Crédit d'impôt	(145)	(165)
Redressement fiscal		8
Autres	29	46
Contribution	125	40
Impact taux impôt différé/taux IS	15	
Total IS recomposé	5 229	3 022

XII- CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Le CICE est calculé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Conformément à la note d'information de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, sa comptabilisation a été réalisée par une diminution des charges de personnel au crédit d'un sous compte 64.

	En milliers d'euros
	Exercice 2015
Rémunérations brutes éligibles	8 055
Taux CICE	6 %
TOTAL CICE	483

Le montant du CICE pour l'année 2014 s'élevait à 501 k€.

Le CICE a permis de financer une partie des actions suivantes :

- Efficacité du réseau : développement de l'outil SI de téléconduite à distance des réseaux pour 182 k€.
- Travaux dans les bâtiments de la société dans le but de réaliser des économies d'énergie pour 202 k€.
- Développer les nouveaux services : MIRA et MEMO pour 44 k€.
- Formation sur les thèmes « commercial et relation client » pour 47 k€.
- Travaux à l'accueil clients pour 41 k€.

Autres informations

I - EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ DANS LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

	Exercice 2015	Exercice 2014
Cadres	86	85
Maîtrise	230	230
Exécution	112	121
TOTAL	427	436

II- CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'unité de mesure du CEE est le KWh CUMAC (unité des certificats correspondant à l'économie cumulée sur la durée de vie de l'équipement et actualisée à 4 %).

Le dispositif des CEE se divise en plusieurs périodes :

- **Janvier 2006 à juin 2009**, Première Période d'obligation : GEG a rempli et dépassé l'objectif fixé par l'Etat de réaliser 107 GWhcumac. GEG a pu stocker 27 GWhc, ces CEE viendront se rajouter aux certificats à venir.
- **Juin 2009 à fin 2010**, Période de transition : phase de consultation pour établir un retour d'expérience sur la 1^{re} période afin de définir les nouvelles règles de la seconde période. En fin d'année GEG a enregistré 115 GWhcumac.
- **Janvier 2011 à juin 2013**, 2^e période d'obligation : le décret **n° 2010-1664 du 29 décembre 2010** a défini les nouvelles règles. **La deuxième période** a été prolongée d'une année : **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014**.
L'obligation sera calculée sur les KWh vendus et multipliés par 0,168/KWh pour les ventes d'électricité et 0,095/KWh pour les ventes de gaz naturel. Nous sommes sur une obligation pour cette 3^e période de **631 GWhcumac. GEG a obtenu 631 GWhcumac.**
- **La troisième période est lancée depuis le 1^{er} janvier 2015 (fin au 31 décembre 2017)** avec de nouvelles règles de calcul et une nouvelle répartition de l'obligation nationale selon les énergies. La part la plus importante devra être réalisée par les vendeurs de carburants.

L'obligation de GEG sera nettement plus basse dû aux nouvelles règles mais aussi à la fin des tarifs gaz naturels en 2014 et tarifs Jaune et Vert pour l'année 2015.

Les quantités d'énergie prises en compte pour la fixation des obligations d'économies d'énergie sont celles dépassant les seuils annuels de 400 GWh pour l'électricité et 400 GWh pour le Gaz.

Sur 2015 GEG est donc obligé seulement en électricité à hauteur de **54 536 762 KWhcumac**.

- À compter de 2016 création d'une nouvelle obligation d'économie d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Cette obligation est égale à l'obligation pour l'année concernée, multipliée par un coefficient de 0,321. L'obligation prévisionnelle 2016 en électricité est estimée à 0.96 GWhcumac en CEE précarité.

Quatre types d'actions ont été menés en 2015 :

- La valorisation des actions commerciales menées par Gaz Électricité de Grenoble.
- Stratégie prix : baisse du prix d'achat des CEE. De 0,003 à 0,0015 €/kWhCumac.
- Formation des équipes commerciales aux dispositifs de la troisième période et du changement de stratégie prix.
- Année de clôture de notre participation à des projets spécifiques pouvant générer des CEE (par exemple la participation à la campagne « MurMur » lancée par la METRO, opération de rénovation thermique des bâtiments).
- Participation aux concertations pour MurMur2
- Convention PolAlp'En : participation au groupe de travail sur la valorisation des CEE précarité énergétique : recherche de prestataires pour monter un programme d'actions.

Autres informations

Le règlement n°2012-04 du 4 octobre 2012 a modifié le traitement comptable des certificats d'économies d'énergie. En effet, ce sont des biens meubles négociables dont l'unité de compte est le kilowattheure d'énergie final économisé. Ils répondent à la définition d'un actif et doivent donc être comptabilisés en stock.

À la fin de la 2^{de} période et après validation de l'obligation, GEG disposait de 275 Gwhcumac de CEE, plus exactement 274 791 600 KWhcumac.

L'obligation 2015 s'élevant à 54 536 762 KWhcumac, GEG a un stock de CEE de 220 254 838 KWhcumac au 31/12/2015 pour un montant de 617 k€. Montant qui a été comptabilisé en stock et qui a supporté l'impôt. GEG a utilisé la méthode prospective et non rétrospective.

La valeur d'entrée des CEE en stock est le montant des primes versées au client en contrepartie des CEE. Les sorties de stocks sont effectués au CUMP.

La fin des tarifs gaz naturels en 2014 et tarif Jaune et Vert en 2015 et la nouvelle règle de calcul (seuil des 400 GWh), entraîne des prévisions proches de 0 pour les obligations futures de 2016 et de 2017 pour les CEE standards.

Les CEE sont alors comptabilisés selon le modèle économique « négoce ».

Une provision pour dépréciation a été constatée au 31/12/2015 pour un montant de 119 k€. Le CUMP au 31/12/2015 est de 0,0028 € par KWhcumac alors que le prix de marché est de 0,00226 € par KWhcumac.

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

III.1 - ENGAGEMENTS GEG

III.1.1 - RÉGIME SPÉCIAL DE SÉCURITÉ SOCIALE DES IEG

30 710 000 EUROS

Au 31 décembre 2015, les engagements de GEG, détaillés dans le tableau suivant, sont actualisés au taux de 2,60 % (2,15 % pour 2014) aux titres de la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et 2,20% (1,75 % pour 2014) pour les avantages long terme, suivant les taux d'actualisations retenus par le groupe ENGIE.

Rubriques	En milliers d'euros	
	2015	2014
Droits spécifiques passés non régulés	7 304	8 336
Droits spécifiques futurs	17 268	19 226
Départs dérogatoires	0	0
Cotisations de préretraite	9 741	11 090
Contrepartie des cotisations de préretraite	(12 190)	(16 158)
TOTAL Régime des retraites des IEG	22 123	22 494
Rentes accidents du travail et maladie professionnelle	2 922	3 453
Frais de gestion	2 264	2 658
Indemnité secours immédiats	2 640	2 923
Invalité	518	508
Prestations complémentaires invalidité	79	92
Indemnités compensatrices frais d'études	164	168
TOTAL	30 710	32 296

Autres informations

III.1.2 - INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE **789 000 EUROS**

Les modalités de calcul de l'indemnité de départ en retraite figurent sur le «Manuel Pratique des questions de Personnel» d'EDF/ENGIE.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- L'indemnité de base calculée individuellement, en fonction de l'ancienneté dans la branche (accord national de branche du 29/01/2008), soit :
 - De 15 à 19 ans, 1,5 mois du dernier salaire ;
 - De 20 à 24 ans, 2 mois du dernier salaire ;
 - De 25 à 29 ans, 2,5 mois du dernier salaire ;
 - De 30 à 34 ans, 3 mois du dernier salaire ;
 - De 35 à 39 ans, 4 mois du dernier salaire ;
 - À partir de 40 ans, 5 mois du dernier salaire.
- La rotation du personnel étant très faible, le taux de rotation retenu a été évalué à zéro.
- La distinction entre deux catégories de salariés a été faite :
 - le personnel actif bénéficiant d'un départ en retraite à 55 ans,
 - le personnel sédentaire bénéficiant d'un départ en retraite à 60 ans.

Pour le calcul de l'engagement, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1%,
- un taux d'actualisation de 2,60 % (2,15 % pour 2014), suivant le taux retenu par le groupe ENGIE,
- un taux de charges patronales de 19,72 %.

La valorisation au 31 décembre de ces indemnités est égale à 1 577 000 euros.

D'autre part, un contrat d'assurance a été souscrit en septembre 1994 pour couvrir l'indemnité de départ en retraite.

Au 31 décembre 2014, sa position financière est évaluée à 779 000 euros. Cette somme vient en diminution du total de l'engagement.

III.1.3 - AVANTAGE EN NATURE **16 297 000 EUROS**

En application du statut des IEG, les agents bénéficient d'avantages tarifaires sur la fourniture d'énergie, pendant leur période d'activité comme

d'inactivité. L'engagement de GEG pour les droits acquis par les agents pendant leur période d'inactivité s'élève 16 297 000 euros.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un arrêt de la prestation à 95 ans (non prise en compte de la table de mortalité) ;
- un taux de rotation du personnel de 0 % ;
- l'estimation moyenne annuelle des consommations futures a été calculée sur la consommation réelle des 3 dernières années individu par individu ;
- le prix du Kwh :
 - Pour les agents hors territoire de GEG : le prix est égal au montant de la compensation reversée par GEG à l'exploitant du réseau sur lequel l'agent est raccordé.
 - Pour les agents sur le territoire de GEG : le prix est égal à la différence entre le cout d'acquisition des achats et le montant payé par l'agent
- Un taux d'actualisation de 2,60 % (2,15 % pour 2014), suivant le taux retenu par le groupe ENGIE SUEZ diminué du taux de variation de l'indice des prix à la consommation connue à date soit 0 % (0,50 % pour 2014) donnant un taux net de 2,60 % (1,65 % pour 2014).

III.1.4 - COMPTE ÉPARGNE JOURS RETRAITE **227 000 EUROS**

En application des dispositions du décret du 22 janvier 2008, il est convenu qu'en lieu et place des actuelles bonifications, les salariés statutaires recrutés à partir du 1^{er} janvier 2009 dans les IEG et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés (10 jours maximum par an) proportionnellement à leur taux de services actifs. Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un taux de croissance des salaires de 1 %,
- un taux d'actualisation de 2,60 % (2,15 % pour 2014), suivant le taux retenu par le groupe ENGIE,
- un taux de charges patronales de 56,77%,
- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- l'estimation des jours annuels acquis ont été fait individu par individu

Autres informations

III.1.5 - ENGAGEMENT D'AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE 1 892 000 EUROS

Les valeurs nettes comptables des biens concernés par cet engagement s'élèvent à :

- 1 921 000 € pour les terrains.
- 2 034 000 € pour les bâtiments.

III.2 - AUTRES ENGAGEMENTS

III.2.1 - GARANTIES DE SOCIÉTÉ MÈRE 23 339 000 EUROS

Le montant se décompose de la façon suivante :

- 8 000 000 euros de garanties entre GEG et des fournisseurs de GEG SE.
- 213 500 euros de garanties entre GEG et un fournisseur d'AQUABIOGAZ (filiale de GEG ENER).
- 14 040 700 euros de cautions apportés dans le cadre d'emprunts bancaires et correspondant

au capital restant dû des emprunts sous-jacents intérêts courus compris.

III.2.2 - ENGAGEMENTS SUR CONTRATS COMMERCIAUX À LONG TERME 272 000 EUROS

Dans le cadre de son activité normal, GEG Source d'énergies a souscrit des contrats à terme afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients.

A la clôture de l'exercice l'engagement correspond à la part des achats à long terme, estimés en coût d'achat moyen, non couverts par des ventes fermes.

Libellé	Au 31/12/2015	
	< à 1 an	> à 1 an
Achats à terme non couverts par des ventes en Gwh	16	
Achats à terme non couverts par des ventes en k€	272	

III.2.3 - ENGAGEMENTS CESSIONS DE CRÉANCES

Type d'engagement	Objet	Montant en €	Année début	Année fin
Cession de créance client	Couverture achats d'énergies	2 881 757	2015	2017
Cession de créance client	Garantie sur emprunt	1 666 666	2013	2025
Cession de créance client	Garantie sur emprunt	1 765 192	2014	2026
Cession de créance client	Garantie sur emprunt	4 405 322	2014	2029

III.2.4 - ENGAGEMENTS REÇUS

Type d'engagement	Objet	Montant en €	Année début	Année fin
Garantie bancaire Crédit Lyonnais	Couverture achats d'énergie	3 500 000	2015	2019
Garantie bancaire Crédit Agricole	Couverture achats d'énergie	1 500 000	2015	2018
Garantie bancaire Banque Rhône Alpes	Distribution de gaz	404 166	2015	2016
Cautions solidaire	Garantie sur emprunt	961 500	2014	2029
Cautions personnelles simples de sociétés non financières - Garant : Régie Municipale de Villard-Bonnot	Garantie sur emprunt	2 158 608	2014	2029

Autres informations

IV- LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31/12/2015

Société	Adresse	% d'intérêt groupe	Mode d'intégration	Branche d'activité
GEG	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	100,00 %	Mère	Distribution d'énergie
AQUABIOGAZ	17, rue de la Frise 38000 GRENOBLE	57,47 %	Globale	Production d'électricité
CHDA	17, rue de la Frise 38000 GRENOBLE	41,05 %	Proportionnelle	Production d'électricité
FIPA	ZAC Champs de Lescazes 47310 ROQUEFORT	41,05 %	Proportionnelle	Production d'électricité
FHeALP	17, rue de la Frise 38000 GRENOBLE	32,84 %	Proportionnelle	Production d'électricité
GEG ENER	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	82,10 %	Globale	Production d'électricité
GEG Source d'Energies	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	100,00 %	Globale	Production & fourniture d'énergie
GNV ALPES	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	50,00 %	Proportionnelle	Distribution de Gaz Naturel Véhicule
ISERGIE	86, rue des Martyrs 38000 GRENOBLE	27,52 %	Proportionnelle	Production de chaleur & électricité
SHFB	17, rue de la Frise 38000 GRENOBLE	41,87%	Globale	Production d'électricité
SUSVILLE ÉNERGIE SOLAIRE	17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE	82,10 %	Globale	Production d'électricité
PARC ÉOLIEN DES GASSOUILIS	17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE	54,19 %	Globale	Production d'électricité
PARC ÉOLIEN DE MONTELU	17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE	54,19 %	Globale	Production d'électricité
PARC ÉOLIEN DE LAVACQUERIE	17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE	54,19 %	Globale	Production d'électricité
PARC ÉOLIEN DE BEL AIR	188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER	30,05 %	Mise en équivalence	Production d'électricité
SOCPE LE CHENE COURTEAU	188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER	41,05 %	Proportionnelle	Production d'électricité
PARC EOLIEN DE LA BRUYERE	188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER	41,05 %	Proportionnelle	Production d'électricité
SOCPE TERRES DE L'ABBAYE	188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER	41,05 %	Proportionnelle	Production d'électricité
PARKOSOL	17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE	82,10 %	Globale	Production d'électricité





SOMMAIRE

TEXTE DES RÉOLUTIONS

à l'Assemblée Générale ordinaire du 24 juin 2016

Première à la troisième résolution	98
Quatrième à la onzième résolution	99
Douzième à la quatorzième résolution	100

Texte des résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve ces documents dans tous leurs termes ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'ils résultent du bilan, du compte de résultat et des annexes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pendant ledit exercice.

L'assemblée générale statuant sur le rapport du Conseil d'Administration, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts constate que les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à 535 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport dans tous ses termes ainsi que les conventions qui en font l'objet.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, d'un montant de 8 447 059,15 € de la manière suivante :

- la somme de 0 € au compte de la « Réserve Légale » dont le montant est intégralement doté, **0 €**
- la somme de 1 006 799,40 € au titre de distribution de dividendes aux actionnaires, **1 006 799,40 €**
- le solde, soit la somme de 7 440 259,75 € serait porté au compte « autres réserves » **7 440 259,75 €**

Le solde du compte « autres réserves » se trouverait ainsi porté de 17 756 974,01 € à 25 197 233,76 €.

Total égal au résultat de l'exercice

8 447 059,15 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à l'abattement :

Exercices	Dividendes	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31.12.2014	0 €	0 €	0 €
31.12.2013	0 €	0 €	0 €
31.12.2012	0 €	0 €	0 €

Texte des résolutions

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 Décembre 2015 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société COGAC est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 appelée à se tenir en 2022.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Hervé Matthieu RICOUR DUMAS est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 appelée à se tenir en 2022.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Pierre LEBLANC est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 appelée à se tenir en 2022.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Frédéric STORCK est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 appelée à se tenir en 2022.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société EDEV est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 appelée à se tenir en 2022.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de l'association SAGE de Grenoble est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 appelée à se tenir en 2022.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de censeur de SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 appelée à se tenir en 2019.

Texte des résolutions

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet MAZARS est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant, que le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Mme Christine BATREL est arrivé à son terme, décide de nommer M.Christophe SUSZYLO pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.



VIVONS L'ÉNERGIE AUTREMENT

GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE

8, place Robert Schuman - BP 183 - 38042 Grenoble cedex 09 - Tél. 04 76 84 38 38 - www.geg.fr